



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

3 juin 1997

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999\*

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 7

#### Coordination des politiques et développement durable

(Programme 5 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Vue d'ensemble . . . . .   | 1           |
| A. Organes directeurs . . . . .  | 7           |
| B. Direction exécutive et administration . . . . .                         | 10          |
| C. Programme de travail . . . . .  | 12          |
| 1. Coordination des politiques et coopération interorganisations . . . . . | 14          |
| 2. Promotion de la femme . . . . .   | 20          |
| 3. Développement social . . . . .  | 26          |
| 4. Développement durable . . . . .   | 32          |
| 5. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique . . . . .    | 38          |
| D. Appui aux programmes . . . . .  | 43          |

\* Le présent document contient le chapitre 7 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

---

## **Chapitre 7**

### **Coordination des politiques et développement durable**

(Programme 5 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 7.1 Le Département de la coordination des politiques et du développement durable est responsable de l'exécution du programme de travail au titre de ce chapitre.
- 7.2 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le programme de travail aura essentiellement pour objet d'apporter un appui intégré aux fonctions centrales de coordination et d'élaboration des politiques qui incombent au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale; de faciliter et de promouvoir une meilleure coordination des politiques et une coopération et collaboration accrues entre les organismes du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social, notamment à travers le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires. Dans ce contexte, les tâches du Département consistent essentiellement à :
- a) Élaborer des politiques, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux ainsi que de la dimension sexospécifique des grandes questions de politique générale qui se posent dans les domaines économique et social et domaines connexes tels que la pauvreté;
  - b) Suivre la mise en oeuvre d'Action 21;
  - c) Aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités de coordination à l'échelle du système et, avec d'autres entités administratives, à assurer la cohérence des politiques, la coordination et la bonne gestion des activités de l'Organisation elle-même dans les secteurs économique et social;
  - d) Fournir un appui fonctionnel aux activités de suivi des conférences et programmes mondiaux tels que les programmes en faveur des pays les moins avancés, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
  - e) Fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social.
- 7.3 Le Département est le principal service organique de l'ONU chargé d'assurer le secrétariat des mécanismes intergouvernementaux et interorganisations dans les domaines du développement durable, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, du développement social et de la promotion de la femme.
- 7.4 Au cours de la période 1998-1999, l'action du Département restera axée sur la promotion d'une approche du développement intégrant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et relatifs à la parité entre les sexes, notamment grâce à des démarches de nature à assurer un développement durable, équitable et participatif. Le Département mettra au point une approche coordonnée des problèmes essentiels en matière de développement durable et de développement social, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la promotion de la femme et la participation de tous les groupes sociaux au processus de développement, et

en favorisera l'adoption. À cet égard, toutes les activités ayant trait à la parité entre les sexes et à la promotion de la femme ont été regroupées dans le présent chapitre et relèvent désormais de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Le Département apportera aussi un appui aux mécanismes intergouvernementaux chargés de suivre l'application des programmes d'action adoptés par les conférences mondiales pertinentes, ainsi que l'application des programmes d'activité intéressant l'Afrique et les pays les plus avancés, l'objectif général étant d'assurer un suivi coordonné et intégré.

- 7.5 Le Département fournira un appui fonctionnel et des services techniques de secrétariat à la Commission du développement durable, au Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable, à la Commission du développement social qui, conformément à la décision 1996/7 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1996, se réunira désormais une fois par an et comprendra un plus grand nombre de membres, à la Commission de la condition de la femme, au Comité de la planification du développement, au Comité des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles et, à l'échelon interorganisations, au Comité administratif de coordination et à son comité d'organisation, au Comité interorganisations sur le développement durable et autres organes subsidiaires du Comité administratif de coordination chargés des questions opérationnelles et des questions de programmes. Conformément à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996, le Département continuera d'assurer, jusqu'en 1998, un appui fonctionnel au Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.
- 7.6 Le Département s'emploiera aussi à améliorer les services qu'il fournira au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Conformément à la résolution 51/68 du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale, ce comité tiendra deux sessions ordinaires par an, à partir de 1997, et suivra de plus près l'exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux et les mesures prises par les mécanismes chargés de la protection des droits de l'homme en cas de violations de ces droits.
- 7.7 Les activités au titre du programme 6 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement) qui relèvent de la responsabilité du Département, sont présentées séparément au chapitre 8, conformément aux dispositions de la section V de la résolution 49/219 du 23 décembre 1994 de l'Assemblée générale.
- 7.8 Le montant des ressources proposées pour le Département au titre du chapitre 7 est en augmentation de 1 198 900 dollars, soit 2,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997. Cette augmentation reflète les effets conjugués de l'application des nouveaux taux de vacance standard et des éléments suivants : a) augmentation des frais de voyage des représentants résultant de l'augmentation du nombre de membres de la Commission du développement social et de l'annualisation de ses sessions, ainsi que du doublement du nombre de sessions tenues chaque année par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conformément aux résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; b) effet différé des nouveaux postes créés au titre du programme au cours de l'exercice biennal 1996-1997 (1 P-5 et 2 P-4 au titre du sous-programme 1, Promotion de la femme, et 1 P-4 au titre du sous-programme 3, Développement durable); c) transfert d'un poste D-2 au chapitre 1er, Politiques, direction et coordination d'ensemble, et création d'un poste de sous-secrétaire général pour la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; d) proposition de création d'un poste P-5, d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux pour renforcer les services de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; e) suppression, conformément à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, des crédits alloués au sous-programme 5, Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique, du chapitre 7 (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4/3 et 5 postes d'agent des services généraux); et f) proposition de suppression de sept postes d'agent des services généraux dans le Département (1 au titre de la direction exécutive et de l'administration; 3 au titre du programme de travail et 3 au titre de l'appui au programme).

7.9 Les fonds extrabudgétaires prévus au présent chapitre serviront à financer des activités dans des domaines techniques relevant du Département. Une partie de ces ressources sera utilisée pour financer des postes programmés pour mener à bien les activités de fond.

7.10 La répartition, en pourcentage, de l'ensemble des ressources du Département serait la suivante :

|  | Budget ordinaire | Fonds extra-budgétaires |
|--|------------------|-------------------------|
|  | (En pourcentage) |                         |
| A. Organes directeurs . . . . .                    | 6,6              | —                       |
| B. Direction exécutive et administration . . . . . | 7,1              | —                       |
| C. Programme de travail . . . . .                  | 79,4             | 94,9                    |
| D. Appui au programme . . . . .                    | 6,9              | 5,1                     |
| <b>Total</b>                                       | <b>100,0</b>     | <b>100,0</b>            |

7.11 La répartition détaillée des ressources prévues au présent chapitre est donnée dans les tableaux 7.1 à 7.3.

Tableau 7.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Grande rubrique                          | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des ressources |             | Total avant réévaluation des coûts | Réévaluation des coûts | 1998-1999<br>Crédits demandés |
|--|-----------------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------------|
|  |                       |                              | Montant                      | Pourcentage |                                    |                        |                               |
| A. Organes directeurs                    | 5 540,5               | 2 517,6                      | 337,4                        | 13,4        | 2 855,0                            | 162,4                  | 3 017,4                       |
| B. Direction exécutive et administration | 2 028,6               | 3 014,0                      | 78,6                         | 2,6         | 3 092,6                            | 168,4                  | 3 261,0                       |
| C. Programme de travail                  | 35 285,0              | 33 425,7                     | 799,8                        | 2,3         | 34 225,5                           | 2 043,8                | 36 269,3                      |
| D. Appui au programme                    | 2 724,4               | 2 981,0                      | (16,9)                       | (0,5)       | 2 964,1                            | 182,3                  | 3 146,4                       |
| <b>Total</b>                             | <b>45 578,5</b>       | <b>41 938,3</b>              | <b>1 198,9</b>               | <b>2,8</b>  | <b>43 137,2</b>                    | <b>2 556,9</b>         | <b>45 694,1</b>               |

Tableau 7.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Provenance des fonds   | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
|                       | —                     | —                                 | a) Services d'appui à :  | —                                 |
|                       | 217,8                 | 706,4                             | i) Des organismes des Nations Unies  | —                                 |
|                       |                       |                                   | ii) Des activités extrabudgétaires   | 650,6                             |
|                       |                       |                                   | b) Activités de fond :   |                                   |
|                       | 1 339,5               | 236,0                             | Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social  | 105,0                             |
|                       | 1 289,7               | 3 925,6                           | Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable  | 2 135,0                           |
|                       | 148,0                 | 357,0                             | Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies  | 245,0                             |
|                       | 607,3                 | 230,0                             | Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille  | 152,0                             |
|                       | 20,0                  | 116,3                             | Fonds des Nations Unies pour la jeunesse   | 122,1                             |
|                       | 113,5                 | 60,9                              | Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement  | 80,0                              |
|                       | 674,6                 | 959,8                             | Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés   | 840,4                             |
|                       | 3 129,3               | 9 139,6                           | Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse  | 7 260,9                           |
|                       | 1 128,7               | 2 701,6                           | Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse | 597,0                             |
|                       | 4 377,9               | 946,5                             | Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing  | 550,0                             |
|                       | 498,5                 | 229,5                             | c) Projets opérationnels :<br>FNUAP  | —                                 |
| <b>Total</b>          | <b>13 544,8</b>       | <b>19 609,2</b>                   |  | <b>12 738,0</b>                   |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>59 123,3</b>       | <b>61 547,5</b>                   |  | <b>58 432,1</b>                   |

Tableau 7.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Objet de dépense                     | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des<br>ressources |                  | Total avant<br>réévaluation<br>des coûts | Rééva-<br>luation<br>des coûts | 1998-1999<br>Crédits<br>demandés |
|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
|                                      |                       |                              | Montant                         | Pour-<br>centage |  |                                |                                  |
| Postes                               | 34 984,8              | 34 659,7                     | 1 333,7                         | 3,8              | 35 993,4                                 | 2 213,2                        | 38 206,6                         |
| Autres dépenses de personnel         | 3 110,4               | 351,9                        | 22,3                            | 6,3              | 374,2                                    | 21,7                           | 395,9                            |
| Émoluments de non-<br>fonctionnaires | —                     | 142,0                        | —                               | —                | 142,0                                    | —                              | 142,0                            |
| Consultants et experts               | 1 274,7               | 1 466,9                      | (233,8)                         | (15,9)           | 1 233,1                                  | 51,5                           | 1 284,6                          |
| Voyages                              | 3 416,0               | 3 468,6                      | 175,2                           | 5,0              | 3 643,8                                  | 205,6                          | 3 849,4                          |
| Services contractuels                | 321,1                 | 185,4                        | (71,0)                          | (38,2)           | 114,4                                    | 6,8                            | 121,2                            |
| Frais généraux de<br>fonctionnement  | 1 350,7               | 728,9                        | (19,4)                          | (2,6)            | 709,5                                    | 36,5                           | 746,0                            |
| Dépenses de représentation           | 30,8                  | 12,3                         | (0,5)                           | (4,0)            | 11,8                                     | 0,4                            | 12,2                             |
| Fournitures et accessoires           | 187,0                 | 98,5                         | (7,4)                           | (7,5)            | 91,1                                     | 4,6                            | 95,7                             |
| Mobilier et matériel                 | 246,5                 | 298,9                        | (10,3)                          | (3,4)            | 288,6                                    | 16,6                           | 305,2                            |
| Subventions et contributions         | 656,5                 | 525,2                        | 10,1                            | 1,9              | 535,3                                    | —                              | 535,3                            |
| <b>Total</b>                         | <b>45 578,5</b>       | <b>41 938,3</b>              | <b>1 198,9</b>                  | <b>2,8</b>       | <b>43 137,2</b>                          | <b>2 556,9</b>                 | <b>45 694,1</b>                  |

2) *Fonds extrabudgétaires*

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Objet de dépense                 | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
|                       | 1 125,7               | 751,5                             | Postes                           | 2 585,4                           |
|                       | 2 673,0               | 3 927,5                           | Autres dépenses de personnel     | 1 205,9                           |
|                       | 1 721,7               | 2 996,7                           | Consultants et experts           | 2 530,0                           |
|                       | 4 992,9               | 6 094,2                           | Voyages                          | 2 236,0                           |
|                       | 586,2                 | 742,2                             | Services contractuels            | 304,4                             |
|                       | 211,2                 | 238,8                             | Frais généraux de fonctionnement | 162,6                             |
|                       | 1,5                   | 36,6                              | Fournitures et accessoires       | 17,6                              |
|                       | 78,6                  | 159,0                             | Mobilier et matériel             | 91,0                              |
|                       | 1 760,9               | 4 646,1                           | Subventions et contributions     | 3 535,1                           |
|                       | 393,1                 | 16,6                              | Divers                           | 70,0                              |
| <b>Total</b>          | <b>13 544,8</b>       | <b>19 609,2</b>                   |                                  | <b>12 738,0</b>                   |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>59 123,3</b>       | <b>61 547,5</b>                   |                                  | <b>58 432,1</b>                   |

Tableau 7.3

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**

*Unité administrative : Département de la coordination des politiques et du développement durable*

|  | Postes permanents |            | Postes temporaires |           |                        |           | Total      |            |
|--|-------------------|------------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|------------|------------|
|  | Budget ordinaire  |            | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           |            |            |
|  | 1996-1997         | 1998-1999  | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1994-1995  | 1996-1997  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |            |                    |           |                        |           |            |            |
| SGA  | 1                 | 1          | —                  | —         | —                      | —         | 1          | 1          |
| SSG  | —                 | 1          | —                  | —         | —                      | —         | —          | 1          |
| D-2  | 5                 | 3          | —                  | —         | —                      | —         | 5          | 3          |
| D-1  | 14                | 13         | —                  | —         | 2                      | 3         | 16         | 16         |
| P-5  | 28                | 28         | —                  | —         | 2                      | 2         | 30         | 30         |
| P-4/3  | 53                | 51         | —                  | —         | 2                      | 2         | 55         | 53         |
| P-2/1  | 16                | 16         | —                  | —         | 11                     | 11        | 27         | 27         |
| <b>Total</b>   | <b>117</b>        | <b>113</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>17</b>              | <b>18</b> | <b>134</b> | <b>131</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |            |                    |           |                        |           |            |            |
| 1re classe   | 8                 | 8          | —                  | —         | —                      | 1         | 8          | 9          |
| Autres classes   | 86                | 75         | —                  | —         | 5                      | 5         | 91         | 80         |
| <b>Total</b>   | <b>94</b>         | <b>83</b>  | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>5</b>               | <b>6</b>  | <b>99</b>  | <b>89</b>  |
| <b>Total général</b>                                       | <b>211</b>        | <b>196</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>22</b>              | <b>24</b> | <b>233</b> | <b>220</b> |

<sup>a</sup> En outre, deux administrateurs (1 P-5 et 1 P4/3) ont été détachés sans prise en charge au titre de l'exercice biennal 1996-1997. On compte également que deux administrateurs (mêmes classes) seront détachés sans prise en charge au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

## A. Organes directeurs

Tableau 7.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Programme   | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des<br>ressources |                  | Total avant<br>réévaluation<br>des coûts | Rééva-<br>luation<br>des coûts | 1998-1999<br>Crédits<br>demandés |
|---|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
|   |                       |                              | Montant                         | Pour-<br>centage |  |                                |                                  |
| Commission du développement durable   | 316,7                 | 858,7                        | (54,9)                          | (6,3)            | 803,8                                    | 48,1                           | 851,9                            |
| Commission du développement social  | 41,8                  | 102,6                        | 48,4                            | 47,1             | 151,0                                    | 9,0                            | 160,0                            |
| Commission de la condition de la femme  | 218,5                 | 204,0                        | (29,1)                          | (14,2)           | 174,9                                    | 10,5                           | 185,4                            |
| Comité de la planification du développement   | 78,6                  | 280,6                        | —                               | —                | 280,6                                    | 16,8                           | 297,4                            |
| Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement         | 147,0                 | 109,5                        | —                               | —                | 109,5                                    | 6,6                            | 116,1                            |
| Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes                                   | 542,9                 | 620,4                        | 373,0                           | 60,1             | 993,4                                    | 50,9                           | 1 044,3                          |
| Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable                                       | 176,8                 | 341,8                        | —                               | —                | 341,8                                    | 20,5                           | 362,3                            |
| Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement | 357,9                 | —                            | —                               | —                | —  | —                              | —                                |
| Sommet mondial pour le développement social   | 1 771,9               | —                            | —                               | —                | —  | —                              | —                                |
| Quatrième Conférence mondiale de 1995 sur les femmes et le développement                              | 1 888,4               | —                            | —                               | —                | —  | —                              | —                                |
| <b>Total</b>  | <b>5 540,5</b>        | <b>2 517,6</b>               | <b>337,4</b>                    | <b>13,4</b>      | <b>2 855,0</b>                           | <b>162,4</b>                   | <b>3 017,4</b>                   |

7.12 On trouvera ci-après les ressources dont le Département a besoin pour assurer, conformément à son mandat, le service des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts) :

#### a) Commission du développement durable

7.13 La Commission du développement durable a été créée en vertu de la décision 1993/207 du Conseil économique et social en date du 12 février 1993, en tant que commission technique du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres élus pour un mandat de trois ans, et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. La Commission rend compte au Conseil économique et social et présente des recommandations à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil. La Commission met habituellement en place deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée qui se réunissent une fois par an pour une période d'une semaine en vue d'examiner des questions que lui soumet la Commission.



## **b) Commission du développement social**

- 7.14 La Commission des questions sociales a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil en date du 21 juin 1946. À la suite d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI) en date du 29 juillet 1966, qu'elle porterait désormais le nom de Commission du développement social, de sorte que soit précisé son rôle d'organe chargé de lui préparer la tâche pour tout ce qui a trait à la politique du développement social. Suite à la tenue, en 1995, du Sommet mondial pour le développement social, le Conseil a décidé, par sa résolution 1995/60 en date du 28 juillet 1995, que la Commission devrait examiner périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social et du Programme d'action de Copenhague, adoptés par le Sommet. Le Conseil a également décidé que la Commission devrait revoir son mandat, ses attributions et l'étendue de sa mission, mettre au point un programme de travail pluriannuel, et revoir la périodicité de ses sessions, compte tenu de la responsabilité qui lui incombe de suivre l'application des recommandations du Sommet. Par sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé que la Commission serait composée de 46 membres au lieu de 32, et qu'elle se réunirait une fois par an pour une période de huit jours ouvrables. Le Conseil a également décidé d'inviter des experts à participer aux réunions de la Commission lorsqu'elle examine les questions prioritaires figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

## **c) Commission de la condition de la femme**

- 7.15 La Commission de la condition de la femme, qui comprend 45 membres, présente des rapports au Conseil économique et social sur la promotion des droits des femmes dans les domaines politique, économique, social et de l'éducation, et formule des recommandations au Conseil sur les problèmes relatifs aux droits des femmes qui présentent un caractère d'urgence. Il se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Des observateurs en provenance d'organismes des Nations Unies et d'organismes extérieurs au système participent à ses sessions.
- 7.16 La Commission joue un rôle central dans le système des Nations Unies pour ce qui est du suivi et de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et aide le Conseil à s'acquitter de cette tâche, conformément à son mandat renforcé (résolution 1996/6 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 1996).
- 7.17 La Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée qu'elle a chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et qui se réunit en même temps que la Commission.

## **d) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

- 7.18 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour examiner les rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et formuler des suggestions et des recommandations générales. Chaque année, il présente des rapports à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. À partir de 1997, le Comité, qui comprend 23 membres, tiendra deux sessions annuelles à New York, d'une durée de 15 jours ouvrables chacune. Avant chaque session, un groupe de travail présession se réunira pendant cinq jours.

**e) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement**

- 7.19 Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a été créé par la décision 1992/218 du Conseil économique et social en date du 30 avril 1992. L'Assemblée générale a défini le mandat du Comité dans sa résolution 46/235 en date du 13 avril 1992. Le Comité se compose de 24 experts élus, sur proposition des gouvernements, par le Conseil pour un mandat de quatre ans et siégeant à titre individuel. Il se réunit tous les deux ans pour une période de deux semaines.

**f) Comité de la planification du développement**

- 7.20 Le Comité de la planification du développement a été créé par le Conseil économique et social par sa résolution 1035 (XXXVII) en date du 15 août 1964. Son mandat a été approuvé par le Conseil dans sa résolution 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965 et confirmé par la décision 1995/215 du Conseil en date du 10 février 1995. Le Comité se compose de 24 membres siégeant à titre individuel et nommés par le Conseil sur proposition du Secrétaire général pour une durée de trois ans. Il se réunit chaque année pour une période de huit jours ouvrables. Pour préparer sa réunion annuelle, le Comité met en place des groupes de travail qui se réunissent entre les sessions.

**g) Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable**

- 7.21 Le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191. Le Conseil est un groupe d'experts composé de 21 personnalités éminentes siégeant à titre individuel. Les grandes lignes de son mandat sont définies dans la résolution 47/191. Le Conseil se réunit deux fois par an pendant trois jours ouvrables. En vertu des dispositions de la résolution 49/191 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, les membres du Conseil devraient aussi participer aux réunions de la Commission du développement durable et aux réunions intersessions de ses groupes de travail.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Voyages*

- 7.22 Le montant prévu (803 800 dollars) au titre de la Commission du développement durable doit permettre de couvrir les frais de voyage de ses membres pour participer à ses sessions annuelles ainsi que ceux des membres des deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée.
- 7.23 Le montant prévu (151 000 dollars) au titre de la Commission du développement social doit permettre de couvrir les frais de voyage de ses membres pour participer à ses sessions annuelles. Le montant supplémentaire de 48 400 dollars, calculé sur la base des dépenses des exercices antérieurs, s'explique par l'augmentation du nombre de membres de la Commission et par la décision de tenir des sessions une fois par an.
- 7.24 Le montant prévu (174 900 dollars) au titre de la Commission de la condition de la femme correspond aux frais de voyage de ses membres à l'occasion de ses sessions annuelles.
- 7.25 Le montant prévu (851 400 dollars) au titre de la Commission pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de ses membres, ainsi que les frais de voyage de la Présidente ou de sa/son représentant à l'occasion de réunions

d'autres organes s'occupant des droits des femmes ainsi que de réunions d'organes créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme. Le montant supplémentaire de 373 000 dollars est demandé conformément à la résolution 51/68 en date du 12 décembre 1996 par laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité de tenir deux sessions annuelles, chacune étant précédée d'une réunion d'un groupe de travail présession.

- 7.26 Un montant de 109 500 dollars est demandé au titre du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement pour couvrir les frais de voyage de ses membres à l'occasion de ses sessions annuelles.
- 7.27 Un montant de 280 600 dollars est demandé au titre du Comité de la planification du développement pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de ses membres à l'occasion de ses sessions et des réunions de ses groupes de travail.
- 7.28 Le montant prévu (341 800 dollars) au titre du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable correspond au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de ses membres à l'occasion des sessions du Conseil.

#### *Services contractuels*

- 7.29 Le montant estimatif des dépenses (142 000 dollars) correspond au versement d'honoraires aux membres du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes conformément aux dispositions de la Convention.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 7.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense             | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des<br>ressources |                  | Total avant<br>réévaluation<br>des coûts | Rééva-<br>luation<br>des coûts | 1998-1999<br>Crédits<br>demandés |
|------------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
|                              |                       |                              | Montant                         | Pour-<br>centage |  |                                |                                  |
| Postes                       | 1 427,5               | 2 457,9                      | 84,9                            | 3,4              | 2 542,8                                  | 159,4                          | 2 702,2                          |
| Voyages                      | 101,1                 | 157,1                        | (6,3)                           | (4,0)            | 150,8                                    | 9,0                            | 159,8                            |
| Subventions et contributions | 500,0                 | 399,0                        | —                               | —                | 399,0                                    | —                              | 399,0                            |
| <b>Total</b>                 | <b>2 028,6</b>        | <b>3 014,0</b>               | <b>78,6</b>                     | <b>2,6</b>       | <b>3 092,6</b>                           | <b>168,4</b>                   | <b>3 261,0</b>                   |

Tableau 7.6

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

|  | <i>Postes permanents</i> |                  | <i>Postes temporaires</i> |                  |                               |                  | <i>Total</i>     |                  |
|--|--------------------------|------------------|---------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | <i>Budget ordinaire</i>  |                  | <i>Budget ordinaire</i>   |                  | <i>Fonds extrabudgétaires</i> |                  |                  |                  |
|  | <i>1996-1997</i>         | <i>1998-1999</i> | <i>1996-1997</i>          | <i>1998-1999</i> | <i>1996-1997</i>              | <i>1998-1999</i> | <i>1996-1997</i> | <i>1998-1999</i> |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                          |                  |                           |                  |                               |                  |                  |                  |
| SGA  | 1                        | 1                | —                         | —                | —                             | —                | 1                | 1                |
| D-1  | 1                        | 1                | —                         | —                | —                             | —                | 1                | 1                |
| P-5  | 2                        | 2                | —                         | —                | —                             | —                | 2                | 2                |
| P-4/3  | 2                        | 2                | —                         | —                | —                             | —                | 2                | 2                |
| P-2/1  | 1                        | 1                | —                         | —                | —                             | —                | 1                | 1                |
| <b>Total</b>   | <b>7</b>                 | <b>7</b>         | <b>—</b>                  | <b>—</b>         | <b>—</b>                      | <b>—</b>         | <b>7</b>         | <b>7</b>         |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                          |                  |                           |                  |                               |                  |                  |                  |
| 1re classe   | 1                        | 1                | —                         | —                | —                             | —                | 1                | 1                |
| Autres classes   | 7                        | 6                | —                         | —                | —                             | —                | 7                | 6                |
| <b>Total</b>   | <b>8</b>                 | <b>7</b>         | <b>—</b>                  | <b>—</b>         | <b>—</b>                      | <b>—</b>         | <b>8</b>         | <b>7</b>         |
| <b>Total général</b>                                       | <b>15</b>                | <b>14</b>        | <b>—</b>                  | <b>—</b>         | <b>—</b>                      | <b>—</b>         | <b>15</b>        | <b>14</b>        |

- 7.30 Le Secrétaire général adjoint assure l'orientation générale, la supervision et la gestion des activités menées par le Département dans le cadre de son programme de travail approuvé, en particulier en assurant la cohérence de ses travaux et en axant systématiquement ceux-ci sur une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.
- 7.31 Les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable consistent notamment à fournir des orientations générales aux États Membres et au Secrétaire général sur l'élaboration des politiques, à coordonner les activités menées au sein du Département, mais aussi en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun; et à entretenir des relations extérieures et des contacts avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales participant aux processus intergouvernementaux dont le Département assure le service.
- 7.32 Dans le cadre de ses activités de relations extérieures, le Département continuera de participer aux activités du Comité commun de l'information des Nations Unies et de maintenir des contacts étroits avec le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.
- 7.33 Sous la conduite et la supervision générales du Bureau du Secrétaire général adjoint, le Groupe d'appui à l'information fournit un appui en matière d'information électronique aux organes intergouvernementaux à caractère économique et social dont le Département assure le service et participe à l'élaboration de politiques et de normes relatives aux activités d'information électroniques menées à l'échelon interorganisations.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 7.34 Les ressources prévues doivent permettre de couvrir le coût des postes inscrits au tableau d'effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint (voir tableau 7.6 ci-dessus), y compris les postes de la Section d'appui à l'information. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux qui, conformément à

une étude des fonctions du personnel d'appui menée par le Bureau du Secrétaire général adjoint, est devenu superflu.

#### *Voyages*

- 7.35 Le montant prévu (150 800 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de ses collaborateurs immédiats lorsqu'ils participent à des réunions d'organes des Nations Unies et à des consultations avec les gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que ceux du Secrétaire général adjoint lorsqu'il représente le Secrétaire général.

#### *Subventions et contributions*

- 7.36 Les ressources prévues (399 000 dollars) correspondent à la contribution de l'Organisation des Nations Unies au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.

## C. Programme de travail

Tableau 7.7

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) *Budget ordinaire*

| <i>Objet de dépense</i>  | <i>1994-1995<br/>Dépenses</i> | <i>1996-1997<br/>Crédits ouverts</i> | <i>Accroissement des<br/>ressources</i> |                          | <i>Total avant<br/>réévaluation<br/>des coûts</i> | <i>Rééva-<br/>luation<br/>des coûts</i> | <i>1998-1999<br/>Crédits<br/>demandés</i> |
|--|-------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------|---|---|---|
|  |                               |                                      | <i>Montant</i>                          | <i>Pour-<br/>centage</i> |   |   |   |
| 1. Coordination des politiques et coopération interorganisations | 11 948,7                      | 10 332,6                             | 465,5                                   | 4,5                      | 10 798,1  | 689,4                                   | 11 487,5                                  |
| 2. Promotion de la femme   | 2 990,2                       | 4 298,9                              | 1 209,4                                 | 28,1                     | 5 508,3   | 370,1                                   | 5 878,4                                   |
| 3. Développement social  | 6 311,0                       | 6 773,2                              | 339,6                                   | 5,0                      | 7 112,8   | 461,2                                   | 7 574,0                                   |
| 4. Développement durable   | 6 879,7                       | 8 361,7                              | 602,5                                   | 7,2                      | 8 964,2   | 577,9                                   | 9 542,1                                   |
| 5. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique    | 4 278,5                       | 3 659,3                              | (1 817,2)                               | (49,6)                   | 1 842,1   | (54,8)                                  | 1 787,3                                   |
| 6. Protection du climat mondial                                  | 2 876,9                       | —                                    | —                                       | —                        | —   | —                                       | —   |
| <b>Total</b>   | <b>35 285,0</b>               | <b>33 425,7</b>                      | <b>799,8</b>                            | <b>2,3</b>               | <b>34 225,5</b>                                   | <b>2 043,8</b>                          | <b>36 269,3</b>                           |

Tableau 7.7 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Provenance des fonds   | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
|                       | —                     | —                                 | a) Services d'appui à :  |                                   |
|                       | —                     | —                                 | i) Des organismes des Nations Unies  | —                                 |
|                       |                       |                                   | ii) Des activités extrabudgétaires   | —                                 |
|                       |                       |                                   | b) Activités de fond :   |                                   |
|                       | 1 339,5               | 236,0                             | Fonds d'affectation spéciale pour le suivi<br>du Sommet mondial pour le<br>développement social  | 105,0                             |
|                       | 1 289,7               | 3 925,6                           | Fonds d'affectation spéciale pour<br>appuyer les travaux de la Commission<br>du développement durable  | 2 135,0                           |
|                       | 148,0                 | 357,0                             | Fonds d'affectation spéciale des<br>Nations Unies pour l'étude du<br>fonctionnement des activités<br>opérationnelles de développement des<br>organismes des Nations Unies  | 245,0                             |
|                       | 607,3                 | 230,0                             | Fonds d'affectation spéciale des Nations<br>Unies pour les activités en faveur de la<br>famille  | 152,0                             |
|                       | 20,0                  | 116,3                             | Fonds des Nations Unies pour la<br>jeunesse  | 122,1                             |
|                       | 113,5                 | 60,9                              | Fonds d'affectation spéciale concernant<br>le vieillissement   | 80,0                              |
|                       | 674,6                 | 959,8                             | Fonds de contributions volontaires des<br>Nations Unies pour les handicapés  | 840,4                             |
|                       | 3 129,3               | 9 139,6                           | Fonds d'affectation spéciale pour<br>appuyer le processus de négociation de<br>la Convention internationale sur la lutte<br>contre la désertification et la sécheresse   | 7 260,9                           |
|                       |                       |                                   | Fonds spécial de contributions<br>volontaires pour aider les pays en<br>développement touchés par la<br>désertification et la sécheresse, en<br>particulier les pays les moins avancés,<br>à participer au processus de<br>négociation de la Convention<br>internationale sur la lutte contre la<br>désertification et la sécheresse | 597,0                             |
|                       | 4 377,9               | 946,5                             | Fonds d'affectation spéciale pour la mise<br>en oeuvre de la Déclaration et du<br>Programme d'action de Beijing  | 550,0                             |
|                       | 498,5                 | 229,5                             | c) Projets opérationnels :<br>FNUAP  | —                                 |
| <b>Total</b>          | <b>13 327,0</b>       | <b>18 902,8</b>                   |  | <b>12 087,4</b>                   |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>48 612,0</b>       | <b>52 328,5</b>                   |  | <b>48 356,7</b>                   |

Tableau 7.8

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Programme de travail*

|  | Postes permanents |            | Postes temporaires |           |                        |           | Total      |            |
|--|-------------------|------------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|------------|------------|
|  | Budget ordinaire  |            | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           | Total      |            |
|  | 1996-1997         | 1998-1999  | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1996-1997  | 1998-1999  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |            |                    |           |                        |           |            |            |
| SSG  | —                 | 1          | —                  | —         | —                      | —         | —          | 1          |
| D-2  | 5                 | 3          | —                  | —         | —                      | —         | 5          | 3          |
| D-1  | 13                | 12         | —                  | —         | 2                      | 3         | 15         | 15         |
| P-5  | 25                | 25         | —                  | —         | 2                      | 2         | 27         | 27         |
| P-4/3  | 49                | 47         | —                  | —         | 2                      | 2         | 51         | 49         |
| P-2/1  | 15                | 15         | —                  | —         | 11                     | 11        | 26         | 26         |
| <b>Total</b>   | <b>107</b>        | <b>103</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>17</b>              | <b>18</b> | <b>124</b> | <b>121</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |            |                    |           |                        |           |            |            |
| 1re classe   | 5                 | 5          | —                  | —         | —                      | 1         | 5          | 6          |
| Autres classes   | 69                | 62         | —                  | —         | 3                      | 3         | 72         | 65         |
| <b>Total</b>   | <b>74</b>         | <b>67</b>  | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>3</b>               | <b>4</b>  | <b>77</b>  | <b>71</b>  |
| <b>Total général</b>                                       | <b>181</b>        | <b>170</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>20</b>              | <b>22</b> | <b>201</b> | <b>192</b> |

<sup>a</sup> En outre, deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-4/3) ont été détachés sans prise en charge au titre de l'exercice biennal 1996-1997. On compte également que deux administrateurs (mêmes classes) seront détachés sans prise en charge au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

## Sous-programme 1

### Coordination des politiques et coopération interorganisations

Tableau 7.9

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

| Objet de dépense             | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des ressources |             | Total avant réévaluation des coûts | Réévaluation des coûts | 1998-1999<br>Crédits demandés |
|------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------------|
|                              |                       |                              | Montant                      | Pourcentage |                                    |                        |                               |
| Postes                       | 11 257,8              | 9 774,3                      | 523,8                        | 5,3         | 10 298,1                           | 664,4                  | 10 962,5                      |
| Consultants et experts       | 66,9                  | 132,8                        | 10,7                         | 8,0         | 143,5                              | 8,4                    | 151,9                         |
| Voyages                      | 454,2                 | 275,0                        | (19,5)                       | (7,0)       | 255,5                              | 15,4                   | 270,9                         |
| Services contractuels        | 68,7                  | 69,6                         | (49,5)                       | (71,1)      | 20,1                               | 1,2                    | 21,3                          |
| Subventions et contributions | 101,1                 | 80,9                         | —                            | —           | 80,9                               | —                      | 80,9                          |
| <b>Total</b>                 | <b>11 948,7</b>       | <b>10 332,6</b>              | <b>465,5</b>                 | <b>4,5</b>  | <b>10 798,1</b>                    | <b>689,4</b>           | <b>11 487,5</b>               |

Tableau 7.9 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Provenance des fonds   | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
|                       | —                     | —                                 | a) Services d'appui à :  | —                                 |
|                       | —                     | —                                 | i) Des organismes des Nations Unies  | —                                 |
|                       |                       |                                   | ii) Des activités extrabudgétaires   | —                                 |
|                       | 148,0                 | 357,0                             | b) Activités de fond :   |                                   |
|                       |                       |                                   | Fonds d'affectation spéciale pour l'étude<br>du fonctionnement des activités<br>opérationnelles de développement des<br>organismes des Nations Unies | 245,0                             |
|                       | —                     | —                                 | c) Projets opérationnels   | —                                 |
| <b>Total</b>          | <b>148,0</b>          | <b>357,0</b>                      |  | <b>245,0</b>                      |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>12 096,7</b>       | <b>10 689,6</b>                   |  | <b>11 732,5</b>                   |

Tableau 7.10

## Postes nécessaires

## Sous-programme : Coordination des politiques et coopération interorganisations

|  | Postes permanents |           | Postes temporaires |           |                        |           | Total     |           |
|--|-------------------|-----------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
|  | Budget ordinaire  |           | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           |           |           |
|  | 1996-1997         | 1998-1999 | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1996-1997 | 1998-1999 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| D-2  | 1                 | 1         | —                  | —         | —                      | —         | 1         | 1         |
| D-1  | 4                 | 4         | —                  | —         | 1                      | 1         | 5         | 5         |
| P-5  | 9                 | 9         | —                  | —         | —                      | —         | 9         | 9         |
| P-4/3  | 17                | 17        | —                  | —         | —                      | —         | 17        | 17        |
| P-2/1  | 3                 | 3         | —                  | —         | —                      | —         | 3         | 3         |
| <b>Total</b>   | <b>34</b>         | <b>34</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>1</b>               | <b>1</b>  | <b>35</b> | <b>35</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| 1re classe   | 1                 | 2         | —                  | —         | —                      | —         | 1         | 2         |
| Autres classes   | 25                | 22        | —                  | —         | —                      | —         | 25        | 22        |
| <b>Total</b>   | <b>26</b>         | <b>24</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>—</b>               | <b>—</b>  | <b>26</b> | <b>24</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>60</b>         | <b>58</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>1</b>               | <b>1</b>  | <b>61</b> | <b>59</b> |

7.37 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social.

7.38 La Division apportera un appui fonctionnel au débat de haut niveau, au débat consacré aux questions de coordination, au débat consacré aux activités opérationnelles et au débat général du Conseil économique et social, notamment pour ce qui a trait à l'élaboration de rapports et au choix des thèmes, ainsi qu'à ses organes subsidiaires, selon que de besoin; à l'Assemblée générale, en particulier à la Deuxième Commission; et au Comité administratif de coordination et à d'autres organes interorganisations. L'un des éléments importants de ce sous-programme consistera à promouvoir une coordination accrue des politiques et



programmes dans le système des Nations Unies. En étroite collaboration et coordination avec d'autres programmes menés dans les domaines économique et social, et en s'appuyant sur des travaux d'universitaires, de chercheurs, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, la Division établira des rapports d'orientation pertinents qu'elle présentera au Secrétaire général. En vue d'assurer la cohérence des politiques et l'adoption d'une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement, elle consacrera d'importants efforts au suivi de l'Agenda pour le développement et à la coordination des activités relatives à la mise en oeuvre des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés par les grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social. Elle continuera d'apporter un appui aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qui jouent un rôle croissant dans les secteurs économique et social.

- 7.39 Il apportera un appui fonctionnel au Secrétaire général pour l'aider à s'acquitter de son mandat relatif à l'élaboration de recommandations et de rapports d'évaluation sur la réforme des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies. Ces rapports sont établis, selon les normes fixées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en vue de l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies prévu en 1998 et de son suivi. Ils portent sur la gestion des activités opérationnelles, leur financement, les ressources allouées au développement, le fonctionnement du système de coordonnateur résident, les modalités d'élaboration et d'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation, et l'harmonisation des travaux administratifs et des règles et procédures. Ils comprennent également des propositions de solutions efficaces pour répondre aux besoins changeants des pays bénéficiaires.
- 7.40 La Division fournira des services techniques de secrétariat à la Deuxième et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la plupart de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à des organes ad hoc et à des conférences spéciales consacrées à des questions économiques et sociales et questions connexes. La Division devra notamment prévoir les besoins en matière de documentation dans les domaines économique et social et domaines connexes, planifier et contrôler celle-ci, et informer les départements et bureaux des faits nouveaux pertinents au niveau intergouvernemental. En ce qui concerne la programmation des réunions et la préparation et la gestion du calendrier des conférences dans les domaines économique et social et domaines connexes, elle coordonnera ses activités avec les autres entités concernées du Secrétariat. La Division sera responsable de la publication des documents élaborés par le Conseil économique et social et la plupart de ses organes subsidiaires, la Deuxième et la Troisième Commission de l'Assemblée générale et les comités ad hoc de l'Assemblée générale s'intéressant aux questions économiques et sociales.

### Activités

- 7.41 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*
        - i. Trente rapports : deux rapports complémentaires sur l'Agenda pour le développement; deux rapports complémentaires sur la reprise du dialogue relatif à la coopération internationale pour le développement par le partenariat; deux rapports sur des questions d'orientation générale qui seront fixées par l'Assemblée générale; un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; deux rapports contenant les observations du Comité administratif de coordination sur les rapports du Corps commun d'inspection concernant des questions intéressant l'ensemble du système ou des questions de coordination interinstitutions;

- deux rapports sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection; un rapport sur la culture et le développement; un rapport sur les programmes de communication pour le développement; deux rapports sur la coordination interorganisations dans les domaines économique et social; deux rapports sur les substances nuisibles pour la santé et l'environnement; deux rapports sur la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes; un rapport sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies y compris des recommandations sur les mesures à prendre; deux rapports sur les questions que doivent examiner les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, y compris le financement général de leurs activités, conformément aux dispositions des résolutions 48/162 en date du 20 décembre 1993 et 50/227 en date du 24 mai 1996 de l'Assemblée générale; deux rapports contenant des données statistiques exhaustives sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; deux rapports sur l'évaluation à l'échelle du système des différents éléments des activités opérationnelles de développement; deux rapports sur les ressources et les questions connexes; un rapport sur les questions découlant des résolutions de l'Assemblée générale consacrées aux activités opérationnelles de développement; deux rapports sur les mesures prises par les Deuxième et Troisième Commissions concernant leur ordre du jour;
- ii. Huit notes, dont quatre aux Deuxième et Troisième Commissions, sur le programme de travail et quatre sur l'état de la documentation;
- b. *Services fonctionnels*. Quarante réunions plénières et 30 séances de consultations officielles de la Deuxième Commission; quatre conférences d'annonces de contributions; et 40 réunions de groupes de travail de l'Assemblée générale;
  - c. *Services techniques*. Quatre-vingt réunions plénières et 40 séances de consultations officielles de la Deuxième Commission; 100 réunions plénières et 6 séances de consultations officielles de la Troisième Commission; et 40 réunions de groupes de travail de l'Assemblée générale;
- ii) Conseil économique et social
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants* :
      - i. Vingt-cinq rapports : questions que le Conseil économique et social décidera d'examiner à son débat de haut niveau (2 rapports) et à son débat consacré aux questions de coordination (2 rapports); deux rapports sur la suite donnée aux débats du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination en 1997 et 1998, qui seront présentés à son débat général en 1998 et 1999 respectivement; deux rapports sur le regroupement des questions à examiner et des mesures à prendre par le Conseil économique et social lors de son débat général; un rapport sur les travaux du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) concernant les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH et le sida; deux études annuelles du Comité administratif de coordination; un rapport du Comité administratif de coordination sur les programmes et ressources des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999; un rapport sur la protection des consommateurs; un rapport sur les progrès réalisés par le centre de coordination des Nations Unies chargé de la mise en oeuvre d'une collaboration plurisectorielle en ce qui concerne le tabac et la santé; deux rapports sur les travaux du Comité sur les organisations non gouvernementales; deux rapports sur les consultations annuelles menées conformément au paragraphe 61 a) de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social; deux rapports sur les organisations non gouvernementales

- dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; deux rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution que l'Assemblée générale doit adopter à la suite de l'examen triennal relatif aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; une étude sur la grande question que choisira l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session à la suite de l'examen triennal relatif aux activités opérationnelles de développement; deux rapports du Conseil économique et social à l'Assemblée générale;
- ii. Six notes : deux sur le programme de travail, deux sur l'état de la documentation et deux sur l'ordre du jour annoté;
  - iii. Projet de calendrier des réunions et conférences dans les domaines économique et social et domaines connexes pour l'exercice biennal (2);
- b. *Services fonctionnels*. Sessions d'organisation : 10 réunions; sessions de fond : 80 réunions; 40 séances de consultations officielles; et 40 réunions de groupes de travail;
  - c. *Services techniques*. Sessions d'organisation : 10 réunions; sessions de fond : 120 réunions; 60 séances de consultations officielles; et 40 réunions de groupes de travail;
- iii) Organes subsidiaires du Conseil économique et social
    - a. *Services techniques*. Commission du développement durable (120 réunions); Commission de la condition de la femme (40 réunions); Commission sur la population et le développement (20 réunions); Commission du développement social (32 réunions); Commission de statistique (10 réunions); Comité des organisations non gouvernementales (40 réunions); Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (20 réunions); et Comité des ressources naturelles (16 réunions);
    - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Programme de travail; état de la documentation; ordre du jour annoté; et rapport final de chaque session des organes subsidiaires susmentionnés;
  - iv) Comité du programme et de la coordination
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Deux rapports annuels du Comité administratif de coordination;
    - b. *Services techniques*. Huit réunions;
  - v) Comité chargé des organisations non gouvernementales
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Treize rapports : nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil reçues d'organisations non gouvernementales (2 rapports); demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (2); demandes différées d'admission au statut consultatif (2 rapports); demandes différées de reclassement (2 rapports); les rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil; questions qu'il est prévu d'inscrire à l'ordre du jour de la session de fond du Conseil (2 rapports); demandes reçues d'organisations non gouvernementales qui souhaitent prendre la parole aux sessions de fond du Conseil (2 rapports);
    - b. *Services fonctionnels*. Quarante réunions du Comité; six des consultations annuelles que le Comité doit tenir avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif avant les sessions du Conseil, conformément au paragraphe 61 a) de la résolution 1996/31 du Conseil;
  - vi) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'extension du champ des principes directeurs relatifs à la protection du consommateur (résolution 1995/53 en date du 28 juillet 1995 du Conseil économique et social)

- b) *Autres activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications périodiques.* Six publications périodiques : liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (2 numéros); séminaire interrégional sur la protection du consommateur : extension du champ d'application des principes directeurs relatifs à la protection du consommateur; calendrier des réunions auxquelles peuvent participer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (2); annuaire des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies (2);
  - ii) *Publications techniques.* Mise à jour et gestion de la page d'accueil sur Internet de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*
- i) *Services fonctionnels et services techniques.* Huit réunions du Comité administratif de coordination et 48 réunions de son Comité d'organisation; 40 réunions du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations du Comité administratif de coordination; 16 réunions du Groupe de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et 20 réunions du Groupe consultatif mixte des politiques, y compris de ses sessions de haut niveau et de ses sous-groupes sur l'harmonisation des politiques et procédures de programmation; l'harmonisation au niveau des pays; les locaux et services communs; et le personnel et la formation;
  - ii) *Responsabilités en tant que centre de coordination.* Décennie mondiale du développement culturel; célébration des années et anniversaires; Centre de coordination du PAM; faim, sécurité alimentaire et nutrition; HIV/sida; organisations intergouvernementales dans les domaines économique et social; paludisme et maladies diarrhéiques; tabac et santé; et Comité de l'OCDE sur le Macrothesaurus;
  - iii) *Relations avec des organisations intergouvernementales et régionales.* Liaison, en tant que de besoin, avec les 1 700 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et appui à la coordination de leurs activités, en tant que centre de coordination des relations entre les organisations non gouvernementales et les organes intergouvernementaux et le Secrétariat; collaboration avec l'OCDE pour la gestion du Macrothesaurus, sur le traitement de l'information dans le domaine du développement économique et social; et représentation du système des Nations Unies auprès du Comité consultatif commun ONU/OCDE pour le Macrothesaurus et de ses comités techniques; coopération et liaison, en tant que de besoin, avec l'OUA, l'OEA, la LEA, l'OCDE et l'Union européenne, pour ce qui touche le développement économique et social; contribution aux activités menées dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition et liaison avec le PAM pour ce qui a trait aux questions alimentaires; et coopération avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et régionales telles que Consumers International, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Alliance coopérative internationale et d'autres organisations, sur les questions relevant des domaines économique et social, y compris celle de la protection du consommateur.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 7.42 Les ressources prévues au titre de ce sous-programme devraient permettre de financer les postes mentionnés au tableau 7.10 ci-dessus, à savoir 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 17 P-4/3, 3 P-2/1 et 24 postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (autres classes) de ce sous-programme au sous-programme 2, Promotion de la femme, en échange d'un poste d'agent des services généraux (1re classe). Le titulaire exercera en effet des fonctions correspondant à cette classe en raison de

l'accroissement des responsabilités liées à la prestation de services au Comité administratif de coordination et à son Comité d'organisation. Grâce à la réorganisation des tâches, il est également proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux.

*Consultants et experts*

- 7.43 Le montant prévu (143 500 dollars) doit permettre : a) de s'assurer les services de consultants et d'experts spécialisés dont ne dispose pas le Département pour mener à bien des activités ayant trait à la protection du consommateur, à certaines questions s'inscrivant dans le cadre des activités à l'échelle du système et à différents thèmes ayant trait aux activités opérationnelles de développement (112 000 dollars); et b) de financer une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élargissement du champ des principes directeurs relatifs à la protection du consommateur (31 500 dollars).

*Voyages*

- 7.44 Le montant prévu à cette rubrique (255 500 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires devant participer aux réunions interorganisations ainsi qu'aux consultations avec les organes et institutions des Nations Unies sur les divers aspects du programme de travail, ainsi que les frais de voyage du personnel assurant des services fonctionnels et techniques pour les réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et pour d'autres réunions de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

*Services contractuels*

- 7.45 Un montant de 20 100 dollars est prévu pour couvrir le coût de production de publications inscrites au programme de travail de la Division.

*Subventions et contributions*

- 7.46 Le montant prévu (80 900 dollars) correspond à la contribution de l'Organisation au Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination, conformément aux dispositions de la résolution 2107 (LXIII) en date du 3 août 1977. Les dépenses de fonctionnement du Sous-Comité sont réparties entre les organisations qui en sont membres et la contribution du Département correspond à la quote-part de l'Organisation des Nations Unies.

## Sous-programme 2 Promotion de la femme

Tableau 7.11

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Objet de dépense           | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des<br>ressources |             | Total avant<br>réévaluation<br>des coûts | Réévaluation<br>des coûts | 1998-1999<br>Crédits<br>demandés |
|----------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|-------------|--|---------------------------|----------------------------------|
|                            |                       |                              | Montant                         | Pourcentage |  |                           |                                  |
| Postes                     | 2 778,1               | 3 948,8                      | 1 118,9                         | 28,3        | 5 067,7                                  | 343,9                     | 5 411,6                          |
| Consultants et experts     | 97,9                  | 191,5                        | 51,6                            | 26,9        | 243,1                                    | 14,6                      | 257,7                            |
| Voyages                    | 97,9                  | 128,5                        | 27,9                            | 21,7        | 156,4                                    | 9,2                       | 165,6                            |
| Services contractuels      | 16,3                  | 30,1                         | 8,0                             | 26,5        | 38,1                                     | 2,2                       | 40,3                             |
| Dépenses de représentation | —                     | —                            | 3,0                             | —           | 3,0                                      | 0,2                       | 3,2                              |
| <b>Total</b>               | <b>2 990,2</b>        | <b>4 298,9</b>               | <b>1 209,4</b>                  | <b>28,1</b> | <b>5 508,3</b>                           | <b>370,1</b>              | <b>5 878,4</b>                   |

Tableau 7.11 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Provenance des fonds  | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
|                       | —                     | —                                 | a) Services d'appui à :   | —                                 |
|                       | —                     | —                                 | i) Des organismes des Nations Unies   | —                                 |
|                       |                       |                                   | ii) Des activités extrabudgétaires  | —                                 |
|                       | 4 377,9               | 946,5                             | b) Activités de fond :  |                                   |
|                       |                       |                                   | Fonds d'affectation spéciale pour la mise<br>en oeuvre de la Déclaration et du<br>Programme d'action de Beijing | 550,0                             |
|                       |                       |                                   | c) Projets opérationnels  |                                   |
| <b>Total 2)</b>       | <b>4 377,9</b>        | <b>946,5</b>                      |   | <b>550,0</b>                      |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>7 368,1</b>        | <b>5 245,4</b>                    |   | <b>6 428,4</b>                    |

Tableau 7.12

## Postes nécessaires

## Programme : Promotion de la femme

|  | Postes permanents |               | Postes temporaires |               |                        |               | Total         |               |
|--|-------------------|---------------|--------------------|---------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|
|  | Budget ordinaire  |               | Budget ordinaire   |               | Fonds extrabudgétaires |               |               |               |
|  | 1996-<br>1997     | 1998-<br>1999 | 1996-<br>1997      | 1998-<br>1999 | 1996-<br>1997          | 1998-<br>1999 | 1996-<br>1997 | 1998-<br>1999 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |               |                    |               |                        |               |               |               |
| SSG  | —                 | 1             | —                  | —             | —                      | —             | —             | 1             |
| D-2  | 1                 | —             | —                  | —             | —                      | —             | 1             | —             |
| D-1  | 2                 | 2             | —                  | —             | —                      | 1             | 2             | 3             |
| P-5  | 3                 | 4             | —                  | —             | —                      | —             | 3             | 4             |
| P-4/3  | 6                 | 7             | —                  | —             | 1                      | 1             | 7             | 8             |
| P-2/1  | 4                 | 4             | —                  | —             | 1                      | 1             | 4             | 4             |
| <b>Total</b>   | <b>16</b>         | <b>18</b>     | <b>—</b>           | <b>—</b>      | <b>2</b>               | <b>3</b>      | <b>18</b>     | <b>21</b>     |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |               |                    |               |                        |               |               |               |
| 1re classe   | 1                 | —             | —                  | —             | —                      | 1             | 1             | 1             |
| Autres classes   | 8                 | 10            | —                  | —             | 2                      | 2             | 10            | 12            |
| <b>Total</b>   | <b>9</b>          | <b>10</b>     | <b>—</b>           | <b>—</b>      | <b>2</b>               | <b>3</b>      | <b>11</b>     | <b>13</b>     |
| <b>Total général</b>                                       | <b>25</b>         | <b>28</b>     | <b>—</b>           | <b>—</b>      | <b>4</b>               | <b>6</b>      | <b>29</b>     | <b>34</b>     |

7.47 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la promotion de la femme, qui est dirigée par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

7.48 Les activités prévues visent à apporter un appui concret à l'application des mesures préconisées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 50/203 en date du 22 décembre 1995 et 551/69 en date du 12 décembre 1996, ainsi que des recommandations connexes adoptées par d'autres conférences mondiales.

- 7.49 Au cours de l'exercice biennal, la Division s'emploiera également à améliorer les services qu'elle fournit au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui, à partir de 1997, tiendra deux sessions ordinaires par an, conformément à la résolution 51/68 en date du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale, et surveillera d'encore plus près dans quelle mesure les femmes peuvent concrètement exercer leurs droits fondamentaux, et si tous les mécanismes compétents se saisissent bien des cas de violation de ces droits.
- 7.50 La Division produira la documentation nécessaire et des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, conformément au programme de travail à long terme de la Commission. Au cours de l'exercice biennal, l'essentiel des travaux d'analyse et de recherche sera consacré à la production de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1999)* et au démarrage de l'étude et évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1999) ainsi que du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme (1998).
- 7.51 Au cours de l'exercice biennal, la Division adoptera de nouvelles méthodes de travail. Elle consacrera notamment davantage de ressources à la collaboration avec le Bureau de la Commission et à l'instauration d'un dialogue interactif entre experts, gouvernements et autres représentants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, afin d'aider la Commission à mieux s'acquitter de son mandat. Un autre changement notable concerne la promotion de l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les activités des organes intergouvernementaux pertinents ainsi que dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et des États Membres. La Division fournira des services au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, nouveau comité permanent du Comité administratif de coordination. Le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme a donné plus de poids aux efforts multiformes et coordonnés d'intégration, et a créé davantage de possibilités de partenariat au sein du système des Nations Unies. Les relations et partenariats avec un réseau d'organisations non gouvernementales et l'appui fonctionnel aux réunions d'organisations non gouvernementales seront développés et renforcés. Un système d'information sur le programme d'action auquel participeront des gouvernements et des groupes intéressés sera mis au point et géré au moyen d'activités de diffusion diverses, telles que la gestion et l'expansion d'un espace Internet permettant l'échange d'informations.
- 7.52 Dans le cadre du regroupement des activités connexes sous l'autorité de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat, placée sous l'autorité de la Conseillère spéciale, sera chargée : a) de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat (1995-2000); b) de fournir des services de secrétariat au Comité permanent pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat; et c) d'établir des rapports à l'intention de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme, ainsi que des études sur des questions touchant la situation des femmes au Secrétariat.

## Activités

- 7.53 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division de la promotion de la femme entreprendra les activités suivantes :
- a) *Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Onze rapports sur le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, sur les travaux de ses dix-septième à vingtième sessions (2 rapports); l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2 rapports); la participation effective des femmes au développement; la situation des femmes dans les zones rurales; l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1999)*; l'application de la Déclaration et du

- Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique, en particulier dans les fonds et programmes des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, ainsi que sur les moyens utilisés pour son application (2 rapports); et l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (2 rapports);
- b. *Services fonctionnels*. Douze réunions plénières de l'Assemblée générale; et 10 séances de consultations officieuses sur des projets de résolution;
- ii) Conseil économique et social
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Cinq rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique, en particulier dans les organes subsidiaires du Conseil économique et social et dans les entités du système des Nations Unies dont les travaux sont coordonnés par le Conseil économique et social, comme les commissions régionales et les fonds et programmes (2 rapports); l'examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme; les activités opérationnelles visant à assurer la parité entre les sexes (devant être présenté au débat consacré aux activités opérationnelles); et la promotion de la femme et l'application du programme d'action (devant être présenté au débat de haut niveau);
    - b. *Services fonctionnels*. Douze réunions consacrées aux questions ayant trait à la promotion de la femme lors du débat de haut niveau, du débat consacré aux activités opérationnelles et du débat général des sessions du Conseil; et 10 séances de consultations informelles consacrées à des projets de résolution ou à des conclusions concertées;
  - iii) Commission de la condition de la femme
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
      - i. Dix-sept rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique (les rapports porteront en particulier sur les travaux de la Division, les activités au niveau national et celles des organisations non gouvernementales, et seront présentés conformément à d'autres résolutions, telles que celles concernant les femmes palestiniennes, les femmes prises en otages et le plan de travail commun Commission de la condition de la femme/Centre des droits de l'homme (2 rapports); liste des communications confidentielles (2 rapports) et des communications non confidentielles (2 rapports) relatives à la condition de la femme; questions thématiques dont est saisie la Commission, conformément à son programme de travail pluriannuel (2 rapports), telles que : la violence à l'égard des femmes; les femmes et les conflits armés; les droits fondamentaux des femmes; la petite fille; les femmes et la santé; et les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme; les tendances et approches nouvelles des questions touchant la situation des femmes ou l'égalité entre l'homme et la femme, déterminées par la Commission ou son bureau à ses précédentes sessions (2 rapports); rapport synthétique sur les plans d'application adoptés par les gouvernements et les organismes des Nations Unies; comparaisons annotées sur un protocole facultatif à la Convention (2 rapports); préparation de l'étude et évaluation globale de l'application du Programme d'action; et examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme; point de la situation sur l'amélioration de la condition des femmes au Secrétariat (2 rapports);
      - ii. Documents de séance sur l'intégration des droits fondamentaux de la femme dans les activités générales ayant trait aux droits de l'homme;



- iii. Documents de séance sur les questions relatives au rapport du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes;
  - iv. Documents de séance sur les résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2 rapports);
  - v. Documents de séance et documents de travail sur le bureau élargi de la Commission;
  - vi. Documents de travail sur les réunions préparatoires de groupes d'experts organisées par la Division concernant les domaines de préoccupation critiques;
  - vii. documents et études relatifs aux progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat (1995-2000);
- b. *Services fonctionnels*. Quatre-vingts réunions (réunions plénières et réunions du Groupe de travail sur le Protocole facultatif); 10 séances de consultations officieuses consacrées à des projets de résolution et aux conclusions concertées; et 16 séances de consultations officieuses entre le Président de la Commission et les parties intéressées;
- iv) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Cinquante-huit rapports sur une analyse des rapports initiaux et des rapports périodiques des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (40 rapports), destinés à aider le Comité dans son examen des rapports; la détermination des tendances en ce qui concerne l'application de certains articles de la Convention sur lesquels le Comité doit se prononcer (2 rapports); les moyens d'accélérer les travaux du Comité (4 rapports); des documents de séance sur le rapport du Groupe de travail présession (4 rapports); et d'autres rapports dont décidera le Comité (8 rapports);
  - b. *Services fonctionnels et services techniques*. Quarante réunions des groupes de travail présession; 80 réunions plénières du Comité et 40 réunions de groupes de travail se réunissant pendant les sessions; et deux réunions d'information à l'intention des nouveaux membres;
- v) Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Trois rapports sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait de réserve liées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la liste de candidats à l'élection des 11 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et le rapport de la réunion;
  - b. *Services fonctionnels et services techniques*. Quatre réunions;
- vi) *Réunions de groupes spéciaux d'experts*. Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur les femmes et la santé; l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action; l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*; et les nouvelles questions qui devront retenir l'attention au cours de la période 2001-2005
- b) *Autres activités de fond*
- i) *Publications périodiques*. Répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme; *Femmes 2000* (4 numéros); et NETWORK (bulletin trimestriel);
  - ii) Réunions d'information à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales sur les questions pertinentes examinées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social; la préparation des réunions de la Commission; les politiques et stratégies en vue d'atteindre l'objectif de parité entre hommes et femmes dans les postes d'administrateur et de

fonctionnaire de rang supérieur, dans l'ensemble de l'Organisation ainsi qu'au niveau de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions; le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

- iii) *Documents techniques.* Mise à jour de la base de données sur les femmes occupant des postes de direction dans les services publics, les organisations intergouvernementales internationales, les organismes et organes internationaux de négociation ainsi que sur les femmes et les processus électoraux dans le monde entier; répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies s'occupant de questions ayant trait aux femmes; et perfectionnement, conception, exploitation et gestion de Women Watch (page d'accueil sur Internet);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Services fonctionnels et techniques aux réunions annuelles du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et service des réunions officieuses intersessions, y compris l'élaboration de documents de séance, de documents de travail et de rapports sur les sessions annuelles; élaboration de procédures et de directives sur l'intégration d'une perspective sexospécifique et la coordination, en coopération avec les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies; appui fonctionnel au Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'élaboration de directives concernant la formation en matière de sexospécificité et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies; élaboration de modules de formation et participation aux activités de formation liées à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; suivi des récentes conférences des Nations Unies et des années thématiques (documents de base et participation à des manifestations spéciales); et relations extérieures avec un réseau d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, et appui fonctionnel à des réunions d'organisations non gouvernementales (documents de base); participation à des manifestations spéciales; poursuite de la mise à jour et gestion de la base de données intersectorielles sur les organisations non gouvernementales).

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 7.54 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 7.12. Le tableau d'effectifs reflète les propositions ci-après : a) réaffectations : i) un poste D-2 transféré au chapitre 1, Politique, direction et coordination d'ensemble, en échange d'un poste de sous-secrétaire général destiné à la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; ii) un poste d'agent des services généraux (1re classe) au sous-programme 1, Coordination des politiques et coopération interinstitutions, en échange de deux postes d'agent des services généraux (autres classes); et b) afin de renforcer le bureau de la Conseillère spéciale, création de : i) un poste P-5, destiné à un assistant exécutif qui aidera la conseillère spéciale à s'acquitter de son mandat sous tous ses aspects; ii) un poste P-4, destiné à un titulaire dont les fonctions consisteront à mener des travaux de recherche, notamment sur les stratégies de nature à améliorer la condition de la femme; et iii) un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour aider le Sous-Secrétaire général.

#### *Consultants et experts*

- 7.55 Le montant prévu (243 100 dollars) doit permettre de couvrir le coût a) de services d'experts dont ne dispose pas le Département, et qui seront chargés de l'élaboration de documents sur des thèmes spécifiques, notamment les différents aspects de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités des organismes des Nations Unies, les interventions dans les situations de conflits armés ou d'urgence, les conditions d'emploi et les responsabilités familiales/professionnelles, y compris une étude comparative sur l'existence d'un environnement favorable à la vie familiale et aux conditions d'emploi qui prévalent dans

d'autres organisations et l'élaboration de documents de travail devant être soumis aux organes intergouvernementaux (126 500 dollars); et b) les dépenses liées aux quatre réunions de groupes spéciaux d'experts énumérés ci-dessus (116 600 dollars). L'augmentation de 51 600 dollars s'explique essentiellement par les besoins supplémentaires en matière de consultants résultant du regroupement au sein de ce programme de toutes les activités liées à la promotion de la femme.

#### *Voyages*

- 7.56 Les ressources prévues (156 400 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des voyages entrepris par le Sous-Secrétaire général, y compris ceux qu'elle effectue au nom du Secrétaire général ou de ses représentants, pour se rendre dans les bureaux extérieurs, en particulier dans les commissions régionales, et participer à des réunions d'organisations s'occupant des droits des femmes, ainsi que le coût des voyages entrepris par le personnel de la Division au titre d'activités prévues dans son programme de travail, y compris la participation aux réunions d'organes intergouvernementaux. L'augmentation de 27 900 dollars s'explique par les besoins supplémentaires de la Conseillère spéciale pour les questions de parité entre les sexes et la promotion de la femme.

#### *Services contractuels*

- 7.57 Les ressources prévues (38 100 dollars) seront consacrées à la production de publications mettant en valeur les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres publications, telles que le bulletin trimestriel et la brochure dans laquelle sont décrits les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies en matière d'égalité entre les sexes.

#### *Dépenses de représentation*

- 7.58 Un montant de 3 000 dollars est proposé pour les réceptions officielles que donnera le Sous-Secrétaire général à l'occasion d'événements spéciaux tels que les réunions de la Commission de la condition de la femme, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du Comité administratif de coordination.

### Sous-programme 3 Développement social

Tableau 7.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) *Budget ordinaire*

| <i>Objet de dépense</i>      | <i>1994-1995<br/>Dépenses</i> | <i>1996-1997<br/>Crédits ouverts</i> | <i>Accroissement des<br/>ressources</i> |                          | <i>Total avant<br/>réévaluation<br/>des coûts</i> | <i>Rééva-<br/>luation<br/>des coûts</i> | <i>1998-1999<br/>Crédits<br/>demandés</i> |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------|---|---|---|
|                              |                               |                                      | <i>Montant</i>                          | <i>Pour-<br/>centage</i> |   |   |   |
| Postes                       | 6 060,5                       | 6 291,4                              | 329,5                                   | 5,2                      | 6 620,9   | 432,3                                   | 7 053,2                                   |
| Autres dépenses de personnel | —                             | 112,2                                | —                                       | —                        | 112,2   | 6,7                                     | 118,9                                     |
| Consultants et experts       | 64,9                          | 185,4                                | —                                       | —                        | 185,4   | 12,9                                    | 198,3                                     |
| Voyages                      | 54,1                          | 82,7                                 | —                                       | —                        | 82,7  | 5,9                                     | 88,6                                      |
| Services contractuels        | 75,9                          | 56,2                                 | —                                       | —                        | 56,2  | 3,4                                     | 59,6                                      |
| Dépenses de représentation   | 0,2                           | —                                    | —                                       | —                        | —   | —                                       | —   |
| Subventions et contributions | 55,4                          | 45,3                                 | 10,1                                    | 22,2                     | 55,4  | —                                       | 55,4                                      |
| <b>Total</b>                 | <b>6 311,0</b>                | <b>6 773,2</b>                       | <b>339,6</b>                            | <b>5,0</b>               | <b>7 112,8</b>                                    | <b>461,2</b>                            | <b>7 574,0</b>                            |

Tableau 7.13 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Provenance des fonds  | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
|                       | —                     | —                                 | a) Services d'appui à :   |                                   |
|                       | —                     | —                                 | i) Des organismes des Nations Unies   | —                                 |
|                       |                       |                                   | ii) Des activités extrabudgétaires  | —                                 |
|                       |                       |                                   | b) Activités de fond :  |                                   |
|                       | 674,6                 | 959,8                             | Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés                  | 840,4                             |
|                       | 607,3                 | 230,0                             | Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille | 152,0                             |
|                       | 20,0                  | 116,3                             | Fonds des Nations Unies pour la jeunesse  | 122,1                             |
|                       | 113,5                 | 60,9                              | Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement                                 | 80,0                              |
|                       | 1 339,5               | 236,0                             | Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social | 105,0                             |
|                       | —                     | —                                 | c) Projets opérationnels  | —                                 |
| <b>Total</b>          | <b>2 754,9</b>        | <b>1 603,0</b>                    |   | <b>1 299,0</b>                    |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>9 065,9</b>        | <b>8 376,2</b>                    |   | <b>8 873,5</b>                    |

Tableau 7.14

## Postes nécessaires

## Programme : Développement social

|  | Postes permanents |           | Postes temporaires |           |                        |           | Total     |           |
|--|-------------------|-----------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
|  | Budget ordinaire  |           | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           | Total     |           |
|  | 1996-1997         | 1998-1999 | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1996-1997 | 1998-1999 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| SSG  | —                 | —         | —                  | —         | —                      | —         | —         | —         |
| D-2  | 1                 | 1         | —                  | —         | —                      | —         | 1         | 1         |
| D-1  | 2                 | 2         | —                  | —         | —                      | —         | 2         | 2         |
| P-5  | 3                 | 3         | —                  | —         | —                      | —         | 3         | 3         |
| P-4/3  | 12                | 12        | —                  | —         | —                      | —         | 12        | 12        |
| P-2/1  | 6                 | 6         | —                  | —         | 1                      | 2         | 7         | 8         |
| <b>Total</b>   | <b>24</b>         | <b>24</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>1</b>               | <b>2</b>  | <b>25</b> | <b>26</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| 1re classe   | 1                 | 1         | —                  | —         | —                      | —         | 1         | 1         |
| Autres classes   | 14                | 13        | —                  | —         | —                      | —         | 14        | 13        |
| <b>Total</b>   | <b>15</b>         | <b>14</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>—</b>               | <b>—</b>  | <b>15</b> | <b>14</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>39</b>         | <b>38</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>1</b>               | <b>2</b>  | <b>40</b> | <b>40</b> |

- 7.59 Le sous-programme sera exécuté par la Division des politiques sociales et du développement social. Il a pour objectif de promouvoir la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, que l'Assemblée générale a entérinés dans sa résolution 50/161 du 22 décembre 1995, et d'instruments internationaux connexes comme, par exemple, le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le Plan d'action international sur le vieillissement et les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.
- 7.60 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division s'attachera tout particulièrement à renforcer et à améliorer les services fonctionnels pour les sessions de la Commission du développement social qui a été récemment élargie et se réunira dorénavant une fois par an afin de pouvoir s'acquitter efficacement des nouvelles tâches qui lui incombent quant au suivi et au contrôle de la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague, l'accent étant mis sur la préparation des thèmes prioritaires intitulés «intégration sociale et participation» (1998) et «services sociaux pour tous» (1999).
- 7.61 Des documents, des informations et des services fonctionnels seront fournis à la Commission du développement social, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission (1997-2000). La Division organisera et réalisera des études comparatives de portée mondiale sur trois grands thèmes : les politiques sociales et la planification, en cernant notamment la dimension sociale du développement; les institutions sociales et la participation, en analysant les questions et tendances liées aux stratégies et aux options politiques en faveur de la famille et au rôle des coopératives; enfin, l'intégration sociale, en établissant des rapports de suivi sur l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse et des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Une attention particulière sera accordée aux dispositions à prendre pour assurer une large célébration de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999, notamment en fournissant les services fonctionnels voulus au groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale. En tant qu'agent de coordination à l'échelle mondiale, la Division assurera la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), en mettant l'accent sur ses objectifs sociaux.
- 7.62 La dimension sociale du développement sera promue au sein des instances intergouvernementales compétentes et par le biais d'un dialogue et d'une coopération avec les entités intéressées du système des Nations Unies en mettant l'accent sur la prise en compte des préoccupations sociales aux niveaux de la formulation des politiques de la mise en oeuvre des programmes et de leur évaluation. Un appui technique sera fourni aux gouvernements qui en feront la demande pour les aider à définir et évaluer des options reflétant la dimension sociale et à promouvoir l'intégration sociale, y compris avec des ressources provenant de fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social, en vue d'accroître les capacités de participation de groupes de population particuliers — personnes âgées, jeunes, handicapés — au développement. Les activités d'information et de sensibilisation de certains partenaires spécifiques seront renforcées. On aura recours dans toute la mesure possible à des technologies d'information et de communication appropriées afin que les partenaires intéressés puissent plus facilement s'informer, participer à un dialogue et créer des réseaux de solidarité au sein des collectivités locales pour des questions et des tendances déterminées dans le domaine social. Des services fonctionnels seront fournis pour des réunions interorganisations ponctuelles consacrées à des thèmes prioritaires en matière de politique et de développement sociaux. Les efforts axés sur la création et la promotion de réseaux spécialisés d'organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur du développement social feront constamment l'objet d'une attention particulière.

**Activités**

7.63 Les activités programmées pour l'exercice biennal 1998-1999 sont les suivantes :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
  - i) Assemblée générale
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Dix rapports sur les sujets suivants : suivi du Sommet mondial pour le développement social (2); Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2); Principes directeurs relatifs aux coopératives; suivi de l'Année internationale de la famille (2); suivi du Programme d'action mondial pour la jeunesse; Année internationale des personnes âgées (2); application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés;
    - b. *Services fonctionnels.* Trente-deux séances de l'Assemblée générale, y compris la Troisième Commission;
  - ii) Conseil économique et social  
*Services fonctionnels.* Huit séances;
  - iii) Commission du développement social
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Huit rapports sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population; les services sociaux pour tous; la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; l'enquête sur les politiques nationales de la famille; les travaux du groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées (2); et la suite à donner aux travaux du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé des questions relatives aux handicapés (2);
    - b. *Services fonctionnels.* Quarante séances (dont huit réunions de groupes de travail); quatre réunions intersessions du Bureau; et six réunions du groupe d'appui spécial à composition non limitée chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées;
    - c. *Groupes spéciaux d'experts.* Huit groupes spéciaux d'experts sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population; les services sociaux pour tous; la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; les dispositions législatives et administratives favorisant le rôle des coopératives dans le développement; le suivi de l'application des stratégies d'élimination de la pauvreté (résolutions 50/107 et 51/178 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 20 décembre 1995 et du 16 décembre 1996) (2); le renforcement des capacités nationales pour le développement et les politiques en faveur de la famille (résolution 50/142 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1995); et les stratégies de développement favorables à la famille;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Publications en série.* Trente-deux publications : politique sociale et progrès social (4); bulletin sur l'élimination de la pauvreté (2); bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse (6); bulletin sur les personnes handicapées (3); bulletin sur le vieillissement (6); «Countdown to 1999» (Horizon 1999) (6); et répertoire des organes et organisations s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement (2);
  - ii) *Publications isolées.* Sept publications sur les thèmes suivants : options pour une politique sociale en faveur de l'intégration sociale et du développement; renforcement des capacités pour le développement institutionnel et la participation des institutions; renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre de politiques en faveur de la famille : monographies; profils

de pays appliquant des politiques en faveur de la famille; situation des jeunes dans le monde; vers une société pour tous les âges : options de politiques générales; et exemples d'innovations et de méthodes optimales à appliquer pour la réalisation des buts et objectifs de l'Année internationale des personnes âgées;

- iii) *Documentation technique.* Mises à jour périodiques de la base de données sur les partenaires spécialisés (gouvernementaux ou non gouvernementaux) s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement, y compris les comités non gouvernementaux intéressés et de la page d'accueil intitulée «Social perspective on development» (Dimension sociale du développement) sur Internet (accessible par Web), portant sur le contenu, les liaisons extérieures et les capacités du serveur de courrier;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*
- i) Consultations régulières avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les commissions régionales et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le suivi lié aux objectifs sociaux de conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et aux années thématiques;
  - ii) Conférence des ministres chargés des questions intéressant la jeunesse (résolution 50/81 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1995) : rapport de la conférence à soumettre à la Commission du développement social; cinq documents de base destinés à la conférence sur la jeunesse nationale et la coopération internationale, la participation des jeunes, l'éducation, la santé et l'emploi; services fonctionnels et techniques pour 10 réunions;
  - iii) Réunion interrégionale sur les politiques visant à promouvoir une société pour tous les âges (résolution 50/141 de l'Assemblée générale) : rapport de la réunion; et document de base intitulé «Vers une société pour tous les âges : concepts, principes et options de politique générale»;
  - iv) Services fonctionnels et techniques pour les consultations interorganisations concernant la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (annuelles) et pour des réunions interorganisations ponctuelles consacrées à la jeunesse, aux personnes âgées et aux handicapés (annuelles);
  - v) Participation technique aux réunions annuelles du Comité pour la promotion de l'action coopérative;
  - vi) Soutien et promotion de réseaux de comités et de groupes de travail d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées au suivi du Sommet mondial pour le développement social, à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, aux personnes âgées, y compris la célébration de l'Année internationale des personnes âgées, à la jeunesse, à la famille et aux handicapés;
  - vii) Fourniture d'un appui et préparation de documents d'information pour la célébration des journées internationales consacrées à l'élimination de la pauvreté (17 octobre), aux coopératives (premier samedi de juillet), aux familles (15 mai), aux personnes âgées (1er octobre) et aux handicapés (3 décembre);
  - viii) Création et promotion de réseaux avec des centres de recherche et des établissements universitaires;
- d) *Services consultatifs (fonds extrabudgétaires)*
- Fourniture d'un appui technique aux gouvernements, sur leur demande, pour les initiatives visant à promouvoir l'application des instruments internationaux relatifs aux politiques sociales et à la planification connexe, aux institutions sociales et à la participation et à l'intégration sociale, y compris les activités financées par des fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social, par exemple les travaux du Rapporteur spécial de la Commission sur les handicapés et la suite à leur donner.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 7.64 Les prévisions de dépenses représentent le coût des postes indiqués dans le tableau 7.14 ci-dessus. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes) qui est devenu inutile à la suite d'une réévaluation et d'un déploiement des fonctions du personnel d'appui.

*Autres dépenses de personnel*

- 7.65 Il faudrait prévoir un montant de 112 200 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) afin de compléter les effectifs permanents de la Division pour la préparation de l'Année internationale des Nations Unies pour les personnes âgées en 1999, l'accent étant mis plus particulièrement sur la formulation, l'analyse et l'évaluation d'options stratégiques intégrant la dimension sociale en vue de promouvoir «une société pour tous les âges», thème retenu pour l'année.

*Consultants et experts*

- 7.66 Les ressources demandées (185 400 dollars) comprennent un montant de 66 700 dollars pour les consultants spécialisés qui établiront une documentation technique sur les questions prioritaires relatives aux politiques sociales et à la planification connexe, aux institutions sociales et à la participation, et à l'intégration sociale; et 118 700 dollars pour les réunions des huit groupes spéciaux d'experts prévues dans le cadre du programme de travail.

*Voyages*

- 7.67 Les ressources prévues à ce titre (82 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel de la Division devant participer aux réunions du Conseil économique et social à Genève, aux réunions du Comité pour la promotion de l'action coopérative, ainsi qu'à d'autres réunions et missions consultatives dans le cadre du programme de travail de la Division.

*Services contractuels*

- 7.68 Les ressources prévues à ce titre (56 200 dollars) seront consacrées à la réalisation de bulletins et d'autres publications inscrites au programme de travail de la Division.

*Subventions et contributions*

- 7.69 Les ressources prévues à ce titre (55 400 dollars) correspondent à la part des dépenses du Comité pour la promotion de l'action coopérative qui est à la charge de l'ONU en application de la résolution 1688 (LII) du Conseil économique et social, en date du 2 juin 1972, et de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984.



## Sous-programme 4 Développement durable

Tableau 7.15

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

| Objet de dépense             | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des<br>ressources |                  | Total avant<br>réévaluation<br>des coûts | Rééva-<br>luation<br>des coûts | 1998-1999<br>Crédits<br>demandés |
|------------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
|                              |                       |                              | Montant                         | Pour-<br>centage |  |                                |                                  |
| Postes                       | 6 377,9               | 7 732,2                      | 689,0                           | 8,9              | 8 421,2                                  | 545,3                          | 8 966,5                          |
| Autres dépenses de personnel | 206,8                 | —                            | —                               | —                | —  | —                              | —                                |
| Consultants et experts       | 89,1                  | 439,0                        | (36,9)                          | (8,4)            | 402,1                                    | 24,2                           | 426,3                            |
| Voyages                      | 205,7                 | 161,0                        | (20,1)                          | (12,4)           | 140,9                                    | 8,4                            | 149,3                            |
| Services contractuels        | 0,2                   | 29,5                         | (29,5)                          | (100,0)          | —  | —                              | —                                |
| <b>Total</b>                 | <b>6 879,7</b>        | <b>8 361,7</b>               | <b>602,5</b>                    | <b>7,2</b>       | <b>8 964,2</b>                           | <b>577,9</b>                   | <b>9 542,1</b>                   |

#### 2) Fonds extrabudgétaires

| Provenance des fonds   | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif |  | 1998-1999            |
|--|-----------------------|-----------------------------------|--|----------------------|
|  |                       |                                   |  | Montant<br>estimatif |
| a) Services d'appui à :  | —                     | —                                 |  | —                    |
| i) Des organismes des Nations Unies  | —                     | —                                 |  | —                    |
| ii) Des activités extrabudgétaires   | —                     | —                                 |  | —                    |
| b) Activités de fond :   |                       |                                   |  |                      |
| Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités de la Commission du développement durable | 1 289,7               | 3 925,6                           |  | 2 135,0              |
| c) Projets opérationnels :   |                       |                                   |  |                      |
| FNUAP  | 498,5                 | 229,5                             |  | —                    |
| <b>Total</b>   | <b>1 788,2</b>        | <b>4 155,1</b>                    |  | <b>2 135,0</b>       |
| <b>Total 1) et 2)</b>  | <b>8 667,9</b>        | <b>12 516,8</b>                   |  | <b>11 677,1</b>      |

Tableau 7.16

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Programme : développement durable*

|  | Postes permanents |           | Postes temporaires |           |                        |           | Total     |           |
|--|-------------------|-----------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
|  | Budget ordinaire  |           | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           | Total     |           |
|  | 1996-1997         | 1998-1999 | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1996-1997 | 1998-1999 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| D-2  | 1                 | 1         | —                  | —         | —                      | —         | 1         | 1         |
| D-1  | 4                 | 4         | —                  | —         | 1                      | 1         | 5         | 5         |
| P-5  | 9                 | 9         | —                  | —         | 2                      | 2         | 11        | 11        |
| P-4/3  | 11                | 11        | —                  | —         | 1                      | 1         | 12        | 12        |
| P-2/1  | 2                 | 2         | —                  | —         | 9                      | 8         | 11        | 10        |
| <b>Total</b>   | <b>27</b>         | <b>27</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>13</b>              | <b>12</b> | <b>40</b> | <b>39</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| 1re classe   | 2                 | 2         | —                  | —         | —                      | —         | 2         | 2         |
| Autres classes   | 16                | 17        | —                  | —         | 2                      | 2         | 18        | 19        |
| <b>Total</b>   | <b>18</b>         | <b>19</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>2</b>               | <b>2</b>  | <b>20</b> | <b>21</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>45</b>         | <b>46</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>15</b>              | <b>14</b> | <b>60</b> | <b>60</b> |

<sup>a</sup> Deux administrateurs supplémentaires (1 P-5 et 1 P-4/3) ont été mis gratuitement à la disposition de la Division au cours de l'exercice biennal 1996-1997. On compte que deux administrateurs de même rang seront de nouveau détachés à titre gracieux au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

- 7.70 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du développement durable. Le programme de travail pourra être modifié en fonction des résultats de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra (New York, 23-27 juin 1997) pour faire le point des progrès accomplis depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Compte tenu de ces résultats, le sous-programme aura pour objet de surveiller la mise en oeuvre efficace et coordonnée d'Action 21 et d'autres textes issus de la Conférence, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, des décisions et des programmes de travail adoptés par la Commission du développement durable et d'autres mandats intergouvernementaux concernant le développement durable.
- 7.71 Au cours de l'exercice biennal, l'accent sera mis sur le renforcement des services fonctionnels fournis à la Commission du développement durable en établissant des études analytiques et des rapports évaluant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon international et national, y compris à l'échelon des principaux groupes, sur la formulation de propositions relatives aux questions du développement durable devant être examinées par la Commission et d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents et sur la fourniture d'un appui en vue d'aider la Commission et d'autres organes intergouvernementaux compétents à parvenir à un consensus sur le développement durable.
- 7.72 La documentation sera établie et des services fonctionnels seront fournis à la Commission du développement durable et à ses organes subsidiaires, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles (en ce qui concerne l'eau douce), au Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le développement durable et au Comité pour la planification du développement. On continuera à élaborer un cadre global pour mieux intégrer les aspects sociaux, économiques et écologiques du développement durable. Dans ce contexte, l'accent sera mis en particulier non seulement sur

l'intégration des volets sectoriel et intersectoriel pertinents d'Action 21, mais également sur l'incorporation, dans ce cadre, des résultats des autres grandes conférences des Nations Unies tenues au cours des dernières années.

- 7.73 La Division fournira les services fonctionnels nécessaires pour la mise en oeuvre des décisions et l'exécution des programmes de travail adoptés par la Commission dans des domaines comme les ressources et mécanismes financiers, l'évolution des modes de production et de consommation, le transfert de technologies ne portant pas atteinte à l'environnement et les indicateurs du développement durable ainsi que dans d'autres domaines découlant des décisions que l'Assemblée générale prendra à sa session extraordinaire. Le Secrétariat continuera également à assurer la garde des données communiquées par les États Membres dans leurs rapports nationaux. L'accent sera mis sur les moyens à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès des gouvernements, des organisations internationales et des acteurs non gouvernementaux à l'information, sous forme électronique, relative au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à la mise en oeuvre d'Action 21 et à d'autres activités exécutées dans le cadre du sous-programme.
- 7.74 On s'emploiera également à renforcer la coordination des modalités de réalisation du développement durable entre les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité interorganisations sur le développement durable et son système de responsables en vue d'intégrer la notion de développement durable aux travaux de tous les organismes compétents des Nations Unies, à formuler des propositions pour l'adoption de politiques communes et des recommandations sur les questions essentielles du développement durable et à assurer le suivi efficace de la mise en oeuvre d'Action 21 par tous les organismes compétents.
- 7.75 On s'emploiera également à promouvoir un dialogue et à renforcer les partenariats aux fins du développement durable avec les principaux groupes, y compris les milieux d'affaires et l'industrie, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales.

### Activités

- 7.76 Les activités programmées pour l'exercice biennal 1998-1999 sont les suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Trois rapports sur l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 51/183 de l'Assemblée générale); l'indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement; et l'examen quinquennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
      - b. *Services fonctionnels.* Trente-six séances de la Deuxième Commission, dont 20 séances consacrées à des consultations officieuses;
    - ii) Conseil économique et social
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Cinq rapports sur la troisième session du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement; la quatrième session du Comité des ressources naturelles; la coordination de la science et de la technologie au service du développement; et les travaux du Comité de la planification du développement (2 rapports);
      - b. *Services fonctionnels.* Huit séances plénières et 24 séances consacrées à des consultations officieuses;

- iii) Commission du développement durable, son bureau et ses organes subsidiaires
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Sous réserve des décisions qui seront prises à la session extraordinaire, il est prévu d'établir 34 rapports, comme suit : questions à inclure dans le programme de travail de la Commission (10); application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (15); évaluation de la mise en oeuvre à l'échelon national d'Action 21, avec annexes comportant des graphiques (2); rationalisation du processus d'établissement des rapports nationaux (2); accès au système d'information des Nations Unies sur le développement durable; travaux du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable (4). En outre, 50 documents de base seront présentés à la Commission et 10 autres au bureau;
  - b. *Services fonctionnels.* Quarante séances de la Commission et 32 séances de groupes de rédaction durant les sessions; 40 séances des organes subsidiaires intersessions; 20 séances du bureau de la Commission; et consultations officielles;
- iv) Comité des ressources naturelles
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Trois rapports sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et la coordination interinstitutions, le suivi de l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce et les questions liées à l'aménagement des ressources en terres et en eaux;
  - b. *Services fonctionnels.* Quatre séances du Comité, trois séances du Groupe de travail sur les ressources en eau et trois séances consacrées à des consultations officielles;
- v) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Six rapports concernant la suite donnée aux décisions/recommandations adoptées par le Comité à sa session précédente; les technologies respectueuses de l'environnement et à haut rendement énergétique; les sources d'énergie renouvelables, dont la biomasse, l'éthanol et l'énergie éolienne; la formulation et l'application de politiques de l'énergie dans les zones rurales; l'énergie et les transports; et la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;
  - b. *Services fonctionnels.* Seize séances du Comité et quatre séances consacrées à des consultations officielles;
- vi) Comité de la planification du développement
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Dix rapports sur les questions thématiques confiées aux groupes de travail du Comité (5) et sur les résultats de leurs travaux (5);
  - b. *Services fonctionnels.* Vingt séances du Comité et 30 séances des groupes de travail;
- vii) Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports;
  - b. *Services fonctionnels.* Douze séances;
- viii) *Groupes spéciaux d'experts.* Trente-sept réunions de groupes d'experts sur l'évolution des modes de consommation et de production; l'évaluation des résultats de la phase d'expérimentation des indicateurs sur le développement durable (2); une question prioritaire pour les petits États insulaires en développement; les aspects financiers d'Action 21 (2); le Forum mondial sur la modélisation (2); la mise en valeur de sources d'énergie durables dans les pays en développement; les défis que pose l'utilisation rationnelle des sources d'énergie et des matières premières; les besoins en matière de collecte et de traitement des données et la mise à jour des futures évaluations globales des ressources mondiales en eau douce; la mise en oeuvre de stratégies

nationales (2); le renforcement de la coopération régionale et de la coordination pour la mise en oeuvre d'Action 21 (4); la phase III du programme concernant les indicateurs sur le développement durable (2); la mise en oeuvre des Principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; le renforcement du triangle technologique à l'échelon local; la transformation des technologies pour la production durable (4); les partenariats universités/industries (8); la notion de groupe principal; la participation et le rôle du secteur privé dans le développement durable; et l'information sur le développement durable aux fins de la prise de décisions (2)

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Analyse des informations nationales et préparation de descriptifs de pays.* Deux questionnaires devant permettre aux gouvernements de communiquer volontairement des informations nationales sur les activités de mise en oeuvre d'Action 21; deux séries de descriptifs de pays fondés sur les rapports nationaux;
  - ii) *Publications en série.* Dix-huit publications : *CSD Update* (12); modalités d'établissement d'indicateurs sur le développement durable; série sur le développement durable : documents thématiques sur des questions de développement durable; aspects financiers d'Action 21 (2); travaux du Comité de la planification du développement (2);
  - iii) *Publications isolées.* Six publications sur les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; le rôle des universités dans le triangle technologique et brève série sur les résultats des tables rondes régionales (4);
  - iv) *Documentation technique.* Création, gestion et mise à jour de bases de données : page d'accueil sur le développement durable (descriptifs de pays virtuels); page d'accueil du Département de la coordination des politiques et du développement durable; répertoire des centres de liaison nationaux pour le développement durable; réseau sur les centres de liaison pour les indicateurs sur le développement durable; petits États insulaires en développement; instruments permettant de modifier les modes de production et de consommation; ressources en eau (aspects quantitatifs, qualitatifs et gestion); et information sur les activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'énergie et des ressources en eau;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Comité interorganisations sur le développement durable et ses agents de coordination*
    - a. *Documentation.* Vingt documents de base pour le Comité (10) et les réunions de ses agents de coordination (10); huit rapports pour le CAC sur les réunions du Comité (4) et de ses agents de coordination (4);
    - b. *Services fonctionnels.* Douze réunions du Comité interorganisations et huit réunions des agents de coordination;
  - ii) *Comité directeur pour l'eau potable et l'assainissement et Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC*
    - a. *Documentation.* Quatre rapports et documents de base;
    - b. *Services fonctionnels.* Vingt réunions;
  - iii) *Relations extérieures, y compris avec les organisations non gouvernementales.* Participation et fourniture d'un appui fonctionnel à diverses réunions d'organes intergouvernementales ou interinstitutions, de groupes d'experts et de principaux groupes qui sont organisées directement dans le cadre du programme de travail de la Commission du développement durable ou pour appuyer son exécution; manifestations spéciales (pendant les sessions de la Commission), par exemple : appui à des activités intéressant les jeunes (consultations régionales avec des groupes de jeunes, indicateurs sur les jeunes et création de réseaux); et célébration de journées spéciales,

par exemple la Journée internationale des populations autochtones, la Journée des agriculteurs, la Journée de la femme et la Journée des communautés scientifiques et technologiques.

#### **Ressources nécessaires (aux taux courants)**

##### *Postes*

- 7.77 Pour exécuter les activités prévues dans ce sous-programme, il faudrait 27 postes d'administrateur (1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 11 P-4/3 et 2 P-2/1) et 19 postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux du sous-programme 5 (Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique) pour fournir un appui au bureau annexe chargé des questions relatives au développement durable, créé à Genève en application du paragraphe 32, alinéa c), de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale.

##### *Consultants et experts*

- 7.78 Les ressources prévues (402 100 dollars) permettront a) de rémunérer les services d'experts qui seront chargés d'analyser les informations recueillies à l'échelon national et d'autres questions inscrites au programme de travail (224 300 dollars); et b) de financer six réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'évolution des modes de consommation et de production (1), l'évaluation de l'utilisation à titre expérimental d'indicateurs sur le développement durable (2), des questions prioritaires concernant les petits États insulaires en développement (2) et la mise en oeuvre de stratégies nationales (177 800 dollars).

##### *Voyages*

- 7.79 Les ressources prévues (140 900 dollars) permettraient de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires pour des consultations concernant la préparation de rapports et de publications et la participation, y compris la fourniture de services de secrétariat, à des réunions intergouvernementales, interinstitutions et d'experts liées au programme de travail de la Commission du développement durable et à la mise en oeuvre d'Action 21.

## Sous-Programme 5

### Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique

Tableau 7.17

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

| Objet de dépense                 | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des ressources |               | Total avant réévaluation des coûts | Réévaluation des coûts | 1998-1999<br>Crédits demandés |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|---------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------------|
|                                  |                       |                              | Montant                      | Pourcentage   |                                    |                        |                               |
| Postes                           | 2 996,7               | 2 695,3                      | (1 343,7)                    | (49,8)        | 1 351,6                            | (38,4)                 | 1 313,2                       |
| Autres dépenses de personnel     | 4,5                   | 10,7                         | (5,2)                        | (48,5)        | 5,5                                | (0,2)                  | 5,3                           |
| Consultants et experts           | 686,1                 | 518,2                        | (259,2)                      | (50,0)        | 259,0                              | (8,6)                  | 250,4                         |
| Frais de voyage                  | 385,6                 | 288,7                        | (144,2)                      | (49,9)        | 144,5                              | (4,7)                  | 139,8                         |
| Frais généraux de fonctionnement | 156,7                 | 112,0                        | (47,9)                       | (42,7)        | 64,1                               | (2,3)                  | 61,8                          |
| Dépenses de représentation       | 0,6                   | 7,0                          | (3,5)                        | (50,0)        | 3,5                                | (0,2)                  | 3,3                           |
| Fournitures et accessoires       | 10,1                  | 17,6                         | (8,7)                        | (49,4)        | 8,9                                | (0,2)                  | 8,7                           |
| Mobilier et matériel             | 38,2                  | 9,8                          | (4,8)                        | (48,9)        | 5,0                                | (0,2)                  | 4,8                           |
| <b>Total</b>                     | <b>4 278,5</b>        | <b>3 659,3</b>               | <b>(1 817,2)</b>             | <b>(49,6)</b> | <b>1 842,1</b>                     | <b>(54,8)</b>          | <b>1 787,3</b>                |

##### 2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant estimatif | Provenance des fonds   | 1998-1999         |
|-----------------------|-----------------------|--------------------------------|--|-------------------|
|                       |                       |                                |  | Montant estimatif |
|                       | —                     | —                              | a) Services d'appui à :  | —                 |
|                       | —                     | —                              | i) Des organismes des Nations Unies  | —                 |
|                       |                       |                                | ii) Des activités extrabudgétaires   | —                 |
|                       |                       |                                | b) Activités de fond :   |                   |
|                       |                       |                                | Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse  | 7 260,9           |
|                       |                       |                                | Fonds bénévole spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse | 597,0             |
|                       | 3 129,3               | 9 139,6                        |  |                   |
|                       | 1 128,7               | 2 701,6                        |  |                   |
|                       | —                     | —                              | c) Projets opérationnels   | —                 |
| <b>Total</b>          | <b>4 258,0</b>        | <b>11 841,2</b>                |  | <b>7 857,9</b>    |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>8 536,5</b>        | <b>15 500,5</b>                |  | <b>9 645,2</b>    |

Tableau 7.18

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Programme : Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique*

|  | Postes permanents |                        | Postes temporaires |           |                        |           | Total     |                        |
|--|-------------------|------------------------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|-----------|------------------------|
|  | Budget ordinaire  |                        | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           | Total     |                        |
|  | 1996-1997         | 1998-1999 <sup>a</sup> | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1996-1997 | 1998-1999 <sup>a</sup> |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |                        |                    |           |                        |           |           |                        |
| D-2  | 1                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | 1         | —                      |
| D-1  | 1                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | 1         | —                      |
| P-5  | 1                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | 1         | —                      |
| P-4/3  | 3                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | 3         | —                      |
| P-2/1  | —                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | —         | —                      |
| <b>Total</b>   | <b>6</b>          | <b>—</b>               | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>—</b>               | <b>—</b>  | <b>6</b>  | <b>—</b>               |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |                        |                    |           |                        |           |           |                        |
| 1re classe   | —                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | —         | —                      |
| Autres classes   | 6                 | —                      | —                  | —         | —                      | —         | 6         | —                      |
| <b>Total</b>   | <b>6</b>          | <b>—</b>               | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>—</b>               | <b>—</b>  | <b>6</b>  | <b>—</b>               |
| <b>Total général</b>                                       | <b>12</b>         | <b>—</b>               | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>—</b>               | <b>—</b>  | <b>12</b> | <b>—</b>               |

<sup>a</sup> Bien que des ressources en personnel soient nécessaires pour la première année de l'exercice biennal 1998-1999, elles ne figurent pas dans le tableau d'effectifs car les postes correspondants seront supprimés dans le courant de l'exercice.

- 7.80 Le texte portant autorisation des activités au titre de ce sous-programme est la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, par laquelle l'Assemblée a lancé le processus intergouvernemental relatif à l'élaboration d'une convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, et créé le Comité intergouvernemental de négociation.
- 7.81 En juin 1994, le Comité intergouvernemental de négociation a adopté la Convention qui est entrée en vigueur le 26 décembre 1996, trois mois après que 50 États l'eurent ratifiée. La Convention a créé un mécanisme mondial et un comité de la science et de la technologie en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties à la Convention est l'organe suprême et elle est habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en oeuvre effective de la Convention. La Conférence peut également nommer des groupes spéciaux et créer d'autres organes subsidiaires, selon que de besoin. Sa première session aura lieu du 29 septembre au 10 octobre 1997. À cette session, elle désignera un secrétariat permanent et prendra des dispositions pour en assurer le fonctionnement. Le secrétariat permanent soumettra des rapports à la Conférence.
- 7.82 Par sa résolution 51/180 du 16 décembre 1996, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, sous réserve de ce que déciderait la Conférence des Parties à sa première session, d'envisager a) d'autoriser le secrétariat établi en application de sa résolution 47/188 à faire office de secrétariat pendant la période de transition qui suivra la première session de la Conférence des Parties, jusqu'à ce que le secrétariat permanent institué par la Conférence des Parties entre en activité, comme il devrait le faire le 31 décembre 1998 au plus tard; et b) de maintenir les ressources prévues dans le budget-programme en cours pour le secrétariat provisoire et les dispositions concernant les fonds extrabudgétaires jusqu'à ce que le secrétariat permanent entre en activité, comme il devrait le faire le 31 décembre 1998 au plus tard.
- 7.83 Compte tenu de la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, les ressources proposées ci-dessous pour le secrétariat provisoire de la Convention ne concernent que les activités à entreprendre en 1998. Toute



modification que la Conférence des Parties, à sa première session, pourrait recommander d'apporter à ces dispositions, et que l'Assemblée générale entérinerait à sa cinquante-deuxième session, entraînerait une révision des prévisions budgétaires, et un état des incidences sur le budget-programme serait éventuellement présenté à l'Assemblée générale à cette même session.

- 7.84 En vertu des dispositions de la Convention, le secrétariat permanent aura essentiellement pour tâche de faciliter la réalisation des objectifs de la Convention, notamment :
- a) En organisant les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et en leur fournissant les services et la documentation voulus;
  - b) En compilant, en analysant et en transmettant à la Conférence des Parties, conformément aux directives établies par celle-ci, les rapports que lui adressent les Parties et des organisations;
  - c) En facilitant, à leur demande, l'octroi d'une aide aux pays en développement touchés, en particulier à ceux qui se trouvent en Afrique, aux fins de la compilation et de la communication des informations requises en vertu de la Convention;
  - d) En coordonnant au mieux ses activités avec celles des secrétariats des autres organismes et conventions internationaux pertinents;
  - e) En facilitant la mise en place et le fonctionnement de mécanismes de consultation aux niveaux national, sous-régional et régional, dans diverses régions;
  - f) En fournissant un appui administratif en consultation étroite avec les services administratifs centraux de l'Organisation des Nations Unies.

### Activités

- 7.85 Sous réserve des décisions que la Conférence des Parties prendra à sa première session, les activités programmées pour 1998 sont les suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Services fonctionnels*. Dix séances et consultations officielles de la Deuxième Commission;
      - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport sur l'application de la Convention (en application de la résolution 51/180 de l'Assemblée générale);
    - ii) Deuxième session de la Conférence des Parties (1998)
      - a. *Services fonctionnels*. Dix séances de la Conférence des Parties, 16 réunions tenues parallèlement par les organes subsidiaires et les groupes de travail et 10 réunions de chacun des groupes spéciaux créés pour les questions concernant la constitution d'un réseau d'institutions, les repères et indicateurs et la définition de priorités en matière de recherche;
      - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Ordres du jour provisoires de la deuxième session de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires; répertoire des ONG dont l'accréditation est recommandée; et sept rapports concernant la première session de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires; le règlement intérieur; les mesures à prendre pour régler les questions touchant l'application de la Convention; des repères et indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention; la coopération scientifique et technique; la constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes; et le mécanisme mondial;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Publications en série*. Bulletin d'information trimestriel sur la Convention;

- ii) *Publications isolées*. Deux rapports/documents de base sur les activités liées à l'application de la Convention dans diverses régions;
  - iii) *Activités d'information*. Production d'un reportage vidéo sur le thème de la désertification;
  - iv) *Expositions*. Exposition de tableaux sur le thème de la désertification;
  - v) *Brochures, plaquettes, fiches documentaires, affiches et dossiers de presse*. Brochures, fiches documentaires et dépliants sur la Convention; guide succinct sur la Convention intitulé «Cap sur terre»; affiches, prospectus et autres articles publicitaires devant être utilisés pour diverses manifestations, en particulier à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification;
  - vi) *Communiqués de presse et conférences*. Communiqués de presse et points de presse durant les sessions de la Conférence des Parties et à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification;
  - vii) *Manifestations spéciales*. Manifestation destinée aux jeunes et table ronde à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification;
  - viii) *Documentation technique destinée à des utilisateurs extérieurs*. Élaboration d'une base de données sur les Parties à la Convention, comprenant tous les organismes, participants et journalistes qui sont activement associés à la promotion et à la mise en oeuvre de cet instrument et création d'un service de référence spécialisé où seront conservés les documents officiels et les rapports et publications relatifs à la Convention;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Conformément aux dispositions pertinentes de la Convention et de ses annexes qui ont trait au rôle du Secrétariat, il est prévu d'offrir une assistance et une collaboration aux organismes intergouvernementaux agissant aux niveaux national, régional et interrégional à l'extérieur du système des Nations Unies, en 1998, afin de faciliter la mise en oeuvre de la Convention, comme indiqué ci-après :
    - a. *Afrique*. Assistance pour l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux; fourniture d'un appui fonctionnel à 10 ateliers/séminaires afin de faciliter les processus de consultation relatifs à la Convention; fourniture d'un appui institutionnel pour renforcer les capacités des organes de coordination régionaux, sous-régionaux et nationaux associés à la mise en oeuvre de la Convention; octroi d'une assistance technique et financière pour l'élaboration de projets pilotes dans le Maghreb et le Sahel et dans des zones limitrophes; fourniture d'un appui fonctionnel pour les réunions du Comité consultatif scientifique et technique pluridisciplinaire mis en place au niveau sous-régional et pour l'élaboration d'un système d'information sur la désertification au sein des organisations sous-régionales;
    - b. *Asie*. Fourniture d'un appui technique à 13 séminaires nationaux de sensibilisation; fourniture d'un appui institutionnel pour renforcer les capacités des organes de coordination nationaux associés à la mise en oeuvre de la Convention; assistance pour l'élaboration d'un programme d'action sous-régional à la suite de la Conférence sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans la Communauté d'États indépendants (CEI); et fourniture d'un appui fonctionnel au groupe sous-régional d'experts des pays membres de la CEI; assistance pour l'élaboration d'un projet dans le cadre des initiatives prises par la consultation sous-régionale pour l'Asie occidentale; fourniture d'un appui fonctionnel pour la réunion des organes de coordination/correspondants nationaux des pays d'Asie et la réunion du groupe régional d'experts sur le programme d'action pour l'Asie, au cours de laquelle des domaines d'activités seront identifiés;

- c. *Amérique latine et Caraïbes.* Fourniture d'un appui fonctionnel pour cinq séminaires nationaux de sensibilisation; des ateliers sur le plan d'action sous-régional concernant la région du Chaco (Bolivie, Paraguay, Brésil et Argentine), les Caraïbes et l'Amérique centrale; la quatrième réunion régionale annuelle sur la Convention; un colloque régional sur la sécheresse; la création d'un centre régional de coordination pour l'application de la Convention au Mexique. Fourniture d'une assistance aux pays de la région pour l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux et pour le lancement de campagnes en vue de ratifier et de faire appliquer la Convention;
- d. *Méditerranée septentrionale.* Fourniture d'un appui fonctionnel pour un séminaire national de sensibilisation et d'une assistance pour promouvoir la coopération entre les pays de la région et développer les échanges avec les pays situés dans le voisinage du Maghreb, des Balkans et de l'Europe orientale;
- ii) *Facilitation des processus interrégionaux.* Fourniture d'un appui fonctionnel pour le forum Afrique/Amérique latine et le forum Afrique/Asie sur la Convention;
- iii) *Participation aux activités d'organisations non gouvernementales.* Facilitation des activités relatives à la Convention menées par des organisations non gouvernementales à l'échelon national, y compris l'exécution de projets pilotes et l'échange de données d'expérience et d'informations entre les organisations;
- iv) *Participation aux activités de programmes et d'organismes des Nations Unies.* Participation à des réunions concernant d'autres instruments tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; à des réunions d'organes et programmes des Nations Unies tels que l'OMM, le PNUD, l'UNESCO, la FAO, le FIDA, la Commission du développement durable, le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUE; et à la Réunion interorganisations chargée de coordonner les activités relatives à la Convention.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 7.86 Les chiffres ci-après correspondent aux ressources qui seront nécessaires en 1998 pour les dispositions prévues par la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 7.82.

##### *Postes*

- 7.87 Des ressources sont prévues pour le financement de six postes d'administrateur (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4/3) et de cinq postes d'agent des services généraux en 1998 uniquement. Comme indiqué au paragraphe 7.77, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux de ce sous-programme au bureau annexe chargé des questions relatives au développement durable, établi à Genève.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 7.88 Le montant prévu (5 500 dollars) servirait à rémunérer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe et durant la deuxième session de la Conférence des Parties.

##### *Consultants et experts*

- 7.89 Le montant indiqué (259 000 dollars) servirait à rémunérer des services de spécialistes pour préparer des documents de travail sur la constitution d'un réseau d'institutions, la mise au point de repères et d'indicateurs et la définition de priorités en matière de recherche; établir la documentation spécialisée requise par la Conférence des Parties; élaborer des programmes d'action nationaux dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; rédiger un document de base sur les domaines d'activités qui doivent figurer dans le Programme d'action régional pour l'Asie; définir des domaines prioritaires pour un programme d'action régional concernant les pays d'Afrique de l'Est.

##### *Voyages*

- 7.90 Les ressources demandées (144 500 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel pour fournir un appui fonctionnel à des activités nationales, sous-régionales ou régionales liées à

l'application de la Convention; fournir des services à l'Assemblée générale et mener des consultations au Siège; effectuer des missions de consultation auprès de responsables gouvernementaux, d'organes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales sur des questions se rapportant à la Convention; participer aux activités des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies qui s'occupent de questions liées à la Convention.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 7.91 Le montant prévu à cette rubrique (64 100 dollars) couvre les frais afférents à la location et à l'entretien de matériel informatique (7 800 dollars), aux communications (50 200 dollars) et à des services divers (6 100 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 7.92 Le montant prévu (3 500 dollars) couvrirait les dépenses liées à des réceptions données par le chef de secrétariat pendant la deuxième session de la Conférence des Parties et les réunions de ses organes subsidiaires.

*Fournitures et accessoires*

- 7.93 Un montant de 8 900 dollars est prévu au titre des fournitures et accessoires : fournitures de bureau, papier pour photocopieuses et autres fournitures diverses.

*Mobilier et matériel*

- 7.94 Les ressources prévues (5 000 dollars) serviraient à remplacer et moderniser des logiciels et du matériel courants.

## D. Appui aux programmes

Tableau 7.19

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Objet de dépense                    | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Crédits ouverts | Accroissement des<br>ressources |                  | Total avant<br>réévaluation<br>des coûts | Rééva-<br>luation<br>des coûts | 1998-1999<br>Crédits<br>demandés |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
|                                     |                       |                              | Montant                         | Pour-<br>centage |  |                                |                                  |
| Postes                              | 1 469,1               | 1 759,8                      | (68,7)                          | (3,9)            | 1 691,1                                  | 106,3                          | 1 797,4                          |
| Autres dépenses de personnel        | 327,3                 | 229,0                        | 27,5                            | 12,0             | 256,5                                    | 15,2                           | 271,7                            |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 657,8                 | 616,9                        | 28,5                            | 4,6              | 645,4                                    | 38,8                           | 684,2                            |
| Dépenses de représentation          | 3,8                   | 5,3                          | —                               | —                | 5,3                                      | 0,4                            | 5,7                              |
| Fournitures et accessoires          | 112,3                 | 80,9                         | 1,2                             | 1,6              | 82,2                                     | 4,8                            | 87,0                             |
| Mobilier et matériel                | 154,1                 | 289,1                        | (5,5)                           | (1,9)            | 283,6                                    | 16,8                           | 300,4                            |
| <b>Total</b>                        | <b>2 724,4</b>        | <b>2 981,0</b>               | <b>(16,9)</b>                   | <b>(0,5)</b>     | <b>2 964,1</b>                           | <b>182,3</b>                   | <b>3 146,4</b>                   |

Tableau 7.19 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

|                       | 1994-1995<br>Dépenses | 1996-1997<br>Montant<br>estimatif | Provenance des fonds                 | 1998-1999<br>Montant<br>estimatif |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
|                       | —                     | —                                 | a) Services d'appui à :              |                                   |
|                       | 217,8                 | 706,4                             | i) Des activités extrabudgétaires    | —                                 |
|                       | —                     | —                                 | ii) Des organismes des Nations Unies | 650,6                             |
|                       | —                     | —                                 | b) Activités de fond                 | —                                 |
|                       | —                     | —                                 | c) Projets opérationnels             | —                                 |
| <b>Total</b>          | <b>217,8</b>          | <b>706,4</b>                      |                                      | <b>650,6</b>                      |
| <b>Total 1) et 2)</b> | <b>2 942,2</b>        | <b>3 687,4</b>                    |                                      | <b>3 797,0</b>                    |

Tableau 7.20

Postes nécessaires

Programme : Appui aux programmes

|  | Postes permanents |           | Postes temporaires |           |                        |           | Total     |           |
|--|-------------------|-----------|--------------------|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
|  | Budget ordinaire  |           | Budget ordinaire   |           | Fonds extrabudgétaires |           | Total     |           |
|  | 1996-1997         | 1998-1999 | 1996-1997          | 1998-1999 | 1996-1997              | 1998-1999 | 1996-1997 | 1998-1999 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| P-5  | 1                 | 1         | —                  | —         | —                      | —         | 1         | 1         |
| P-4/3  | 2                 | 2         | —                  | —         | —                      | —         | 2         | 2         |
| <b>Total</b>   | <b>3</b>          | <b>3</b>  | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>—</b>               | <b>—</b>  | <b>3</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                   |           |                    |           |                        |           |           |           |
| 1re classe   | 2                 | 2         | —                  | —         | —                      | —         | 2         | 2         |
| Autres classes   | 10                | 7         | —                  | —         | 1                      | 1         | 11        | 8         |
| <b>Total</b>   | <b>12</b>         | <b>9</b>  | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>1</b>               | <b>1</b>  | <b>13</b> | <b>10</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>15</b>         | <b>12</b> | <b>—</b>           | <b>—</b>  | <b>1</b>               | <b>1</b>  | <b>16</b> | <b>13</b> |

- 7.95 Le Service administratif fournit des services d'appui à l'ensemble du Département ainsi qu'au Bureau des commissions régionales à New York et à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.
- 7.96 Les services d'appui portent sur les questions budgétaires et financières, la gestion du personnel, la planification des ressources et l'administration générale; ils comprennent également un appui administratif pour les organes directeurs et pour le processus intergouvernemental de façon générale.
- 7.97 En outre, le Service administratif représente le Département lorsque le fonctionnement de l'administration fait l'objet d'une évaluation et au sein de groupes de travail.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7.98 Les effectifs nécessaires sont indiqués dans le tableau 7.20 plus haut. Compte tenu des améliorations que les innovations technologiques et la mise en service du SIG devraient entraîner, il est proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux.

*Autres dépenses de personnel*

- 7.99 Un montant de 256 500 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (188 400 dollars) et des heures supplémentaires (68 100 dollars) pour assurer au Département les effectifs nécessaires lorsque la charge de travail est particulièrement importante, y compris services à fournir aux organes intergouvernementaux, et pour remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de longue durée.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 7.100 Les ressources prévues (645 400 dollars) correspondent aux frais d'entretien du matériel informatique, des photocopieuses et autre matériel de bureautique (335 200 dollars); au coût des communications, y compris les télécommunications internationales, la télécopie, l'affranchissement et la valise diplomatique (259 700 dollars); et à d'autres services divers, dont les frais de transport (50 500 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 7.101 Un montant de 5 300 dollars est prévu au titre des réceptions officielles qui seraient organisées à l'occasion des réunions d'organes intergouvernementaux.

*Fournitures et accessoires*

- 7.102 Un montant de 82 200 dollars est demandé au titre des fournitures de bureau et des accessoires non durables, y compris le papier et les articles de papeterie, et au titre des fournitures pour le matériel informatique et les machines de traitement de texte de l'ensemble du Département.

*Mobilier et matériel*

- 7.103 Il faudrait prévoir un montant de 283 600 dollars pour couvrir les dépenses du Département relatives à l'achat et au remplacement de matériel, et de logiciels courants, ce qui lui permettrait de tirer parti des progrès réalisés dans les domaines de l'informatique et des services connexes et de participer au système de documentation et d'information intégré pour le traitement et la gestion des documents destinés aux organes délibérants.